



A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Driss Lachguar : Pour les Marocains, la cause palestinienne compte tout autant que la cause nationale

Lire Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9180

Mercredi 2 Décembre 2020

L'Algérie ressort étonnamment son projet de gazoduc des tiroirs

Sérieux ? Ou s'agit-il tout juste de déclarations d'intention édictées par une quelconque courtoisie diplomatique ?



Lire page 3

La plus haute des sollicitudes

Lancement de la phase II du Programme intégré d'accompagnement et de suivi des enfants ayant bénéficié de la grâce Royale



Page 4

Saad Dine El Otmani devant la Chambre des représentants
La sécurisation du passage d'El Guerguarat constitue un tournant qualitatif stratégique



Page 5

Révision annuelle des listes électorales générales
Expiration du délai des demandes d'inscription à la fin de décembre 2020



Page 9

Signature d'une convention pour permettre à l'école publique de donner sens au Maroc pluriel et tolérant



Page 8

A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Driss Lachguar : Pour les Marocains, la cause palestinienne compte tout autant que la cause nationale

Actualité



Ph: Laarakki

A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien qui a été célébrée le 29 novembre, les partis politiques et les organisations et personnalités marocains ont organisé un meeting virtuel à travers lequel ils ont réitéré leur solidarité avec la Palestine et le peuple palestinien.

La participation du Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, à ce meeting a été notamment marquée par une allocution fort édifiante au cours de laquelle il a souligné que la cause palestinienne a toujours autant compté pour les Marocains que la cause nationale, à savoir celle concernant le Sahara et l'intégrité territoriale du Royaume.

Par conséquent, la cause palestinienne, a-t-il mis en exergue, est omniprésente dans le vécu quotidien du peuple marocain et dans toutes les luttes et préoccupations de l'USFP tant au niveau national que dans ses relations et activités au niveau international.

S'adressant à l'ambassadeur de la Pales-

tine au Maroc et, à travers lui au peuple palestinien, le dirigeant itihadi a, par ailleurs, affirmé que l'USFP et tout le Maroc, Roi, peuple, gouvernement et Parlement sont et seront à jamais aux côtés des Palestiniens dans leur lutte pour leurs droits nationaux, au premier rang desquels figure le droit à un Etat national indépendant sur la base des frontières en vigueur au 4 juin 1967, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale.

Voici, par ailleurs, la traduction du texte de l'allocution prononcée par le Premier secrétaire de l'USFP lors de ce meeting virtuel :

Monsieur l'ambassadeur, honorable présence,

"Je suis heureux de prendre part, au nom de l'Union socialiste des forces populaires, à cette réunion tenue pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Ce jour est fixé par les Nations unies

pour soutenir la lutte du peuple palestinien contre l'occupation israélienne et ses pratiques agressives consistant au bafouement des droits nationaux des Palestiniens, ce qui ne cesse d'engendrer des tragédies incommensurables.

La solidarité avec le peuple palestinien est le devoir de tous les peuples libres et de toutes les forces éprises de paix et de justice dans le monde. A travers le monde arabe, le soutien de la lutte palestinienne est un devoir.

Ici au Maroc, la cause palestinienne a toujours considérablement compté pour les Marocains, et ce au même titre que leur cause nationale, à savoir celle du Sahara marocain et par-là de l'intégrité territoriale du Royaume.

Par conséquent, la cause palestinienne est omniprésente dans le quotidien du peuple marocain et dans toutes les luttes et les préoccupations de l'USFP tant au niveau national que dans ses relations et activités

au niveau international.

C'est ce qui a renforcé et développé les relations de solidarité et de synergie entre les peuples marocain et palestinien, de sorte que toutes les manœuvres ourdies par certaines parties qui cherchent à les perturber sont tombées à l'eau grâce à la solidité et à la sincérité de ces relations. Cela s'est vérifié, récemment, et votre réponse a été forte, déterminante et sans équivoque.

Durant cette journée, et comme toutes celles de l'année, vous trouverez à vos côtés l'USFP et tout le Maroc, Roi, peuple, gouvernement et Parlement et qui seront à jamais aux côtés des Palestiniens dans leur lutte pour leurs droits nationaux, au premier rang desquels figure le droit à un Etat national indépendant sur la base des frontières en vigueur au 4 juin 1967 avec Al-Qods Al-Charif comme capitale et pour leur garantir le droit à une vie digne et au progrès".

Mourad Tabet

L'Observatoire marocain de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme dénonce l'agression perpétrée par les nervis du Polisario contre la manifestation pacifique des Marocains à Paris



L'Observatoire marocain de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme a condamné l'agression perpétrée par les nervis séparatistes contre la manifestation pacifique des Marocains place de la République au cœur de Paris.

Selon l'Observatoire, cette lâche attaque orchestrée par les séparatistes n'a même pas épargné les enfants et les femmes, ajoutant que Mohamed Rakoub, président de l'Association d'amitié franco-marocaine, a été également agressé lors de cette manifestation pacifique organisée par les Marocains résidant en France pour défendre l'intégrité territoriale du Royaume.

Par cette agression sauvage, «cette bande de la honte, appelée Polisario, a montré une fois de plus sa nature terroriste et son idéologie basée sur la haine

et la violence», a souligné un communiqué de presse dont une copie est parvenue à Libé. Et d'ajouter : «Cette agression constitue un signe dangereux et une preuve que les camps de Tindouf sont un terreau fertile de l'extrémisme et du terrorisme. Un certain nombre d'analystes, d'observateurs, d'organisations internationales et de personnalités politiques de grande envergure ont auparavant lié le gang du Polisario au terrorisme, au trafic d'êtres humains et à la contrebande d'armes».

L'Observatoire a, par ailleurs, appelé la France à ne pas se contenter de dénoncer ces actes barbares, mais à engager des procédures légales pour protéger les valeurs et principes de la République et pour réprimer les comportements violents.

H. T

L'Algérie ressort étonnamment son projet de gazoduc des tiroirs



L'Algérie ambitionne de relancer le projet du gazoduc transsaharien (dit aussi NIGAL). Sabri Boukadoum, ministre algérien des Affaires étrangères, et son homologue nigérian, Geoffrey Onyeama, ont souligné lors d'entretiens tenus la semaine dernière à Abuja l'importance de la mise en œuvre des grands projets déjà identifiés par les deux pays dont le gazoduc censé relier à partir de cette année le Nigeria à l'Algérie pour transporter du gaz naturel vers l'Europe.

S'agit-il d'une sérieuse volonté politique de donner un nouvel élan à l'accord signé le 3 juillet 2009 par les gouvernements du Niger, du Nigeria et de l'Algérie ou plutôt de déclarations d'intention édictées par courtoisie diplomatique ? En effet, un récent rapport de la Chambre africaine de l'énergie a indiqué qu'à part l'approbation en 2019 du projet de construction de son septième train de gaz naturel liquéfié (Nigeria LNG Train 7 (Train 7)), qui devrait augmenter la production de GNL du pays de près d'un tiers, le Nigeria ne prévoit aucun projet pour l'année en cours et aucun projet important ne devrait être approuvé ou mis en œuvre en 2021, car le pays a été durement touché par la pandémie de Covid-19, la baisse de la demande mondiale en pétrole brut et la chute des prix qui en a découlé.

La même source a révélé que de nombreux projets importants comme les développements en eaux profondes de Bonga North et Bonga Southwest – Aparo exploités par Shell, et le projet Etan – Zabazaba exploité par Eni, également en eau profonde, devraient être retardés davantage

dans un contexte où les opérateurs du monde entier se concentrent désormais sur la réduction des investissements et le report des projets. A noter que l'industrie pétrolière au Nigeria était déjà en proie à des problèmes tels que le projet de loi sur l'industrie pétrolière (PIB), longtemps retardé, qui s'est ensuite transformé en projet de loi sur la



Sérieux ? Ou s'agit-il tout juste de déclarations d'intention édictées par une quelconque courtoisie diplomatique ?

gouvernance de l'industrie pétrolière (PIGB). En septembre 2020, le président Muhammadu Buhari a de nouveau soumis le projet de loi à l'Assemblée nationale, dans l'espoir de l'adopter d'ici la fin de 2020. Le Nigeria a également adopté fin 2019 une révision des PSC en eau profonde de 1993 qui augmente les redevances sur les champs en eau profonde de 0% à 12,5% au prix actuel du pétrole. « Alors que d'autres pays d'Afrique de l'Ouest prennent des initiatives fiscales pour attirer et conserver des investissements à long terme dans des projets en eau profonde, le Nigeria a fait un pas dans une autre direction dans le but d'augmenter les revenus du gouvernement, mais cela a créé une situation fiscale peu attrayante pour les investisseurs en amont », indique le rapport.

La situation en Algérie n'augure également rien de réjouissant sur le plan de l'investissement et du développement de nouveaux projets. En fait, le pays a subi un coup dur car les recettes d'exportation du pétrole ont baissé de manière drastique en raison de la chute du prix du pétrole. L'impact de cette situation est assez important car l'Algérie dépend fortement des recettes d'exportation du pétrole et du gaz pour soutenir son budget.

Le rapport de la Chambre africaine de l'énergie a indiqué que les exportations algériennes de gaz vers l'Europe et de GNL vers les marchés d'Asie de l'Est et d'Europe ont également connu une baisse en 2020 en raison de la réduction de la demande du gaz à cause de la pandémie de Covid-19. Une baisse qui n'a rien de nouveau puisque l'an-

née 2019 a enregistré 26 milliards de mètres cubes contre 39 milliards de mètres cubes d'exportations de gaz par pipeline en 2018.

Le pays a également dû, selon la même source, signer de nouveaux contrats d'exportation avec des volumes inférieurs, car l'Algérie pourrait avoir du mal à maintenir ses exportations de gaz à court terme vu que sa consommation intérieure de ce produit augmente. « En l'absence de découvertes majeures, le pays a également introduit une nouvelle loi sur les hydrocarbures, dans l'espoir d'attirer de nouveaux investissements de sociétés étrangères. Cela a conduit Sonatrach à signer plusieurs mémorandums d'entente (MOU) donnant des opportunités d'exploration dans le cadre de la nouvelle loi à des majors et des indépendants dont ExxonMobil, Chevron, ENI, OMV, Cepsa, Lukoil, TPAO et Zarubezhneft », précise ledit rapport.

Concernant les perspectives du développement du marché du gaz, il est prévu qu'après 2025, la production s'accélère en raison de la mise en service de nouveaux projets importants en Afrique de l'Est. Toutefois, la consommation intérieure ne devrait pas suivre cette tendance à moins que de fortes politiques ne soient adoptées et conduisent à l'expansion des infrastructures gazières africaines, ce qui impliquerait une augmentation des exportations en 2030. « Seuls une volonté politique soutenue, une législation favorable et un fort soutien de l'industrie peuvent libérer le véritable potentiel que le gaz africain peut avoir dans le continent », a conclu le rapport.

Hassan Bentaleb

La plus haute des sollicitudes

Lancement de la phase II du Programme intégré d'accompagnement et de suivi des enfants ayant bénéficié de la grâce Royale



La Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus a procédé, lundi au Centre d'accompagnement et de réinsertion de la ville de Safi, au lancement officiel de la phase II du Programme intégré d'accompagnement et de suivi au profit des enfants ayant bénéficié de la grâce Royale et d'alternatives au placement institutionnel.

Cette deuxième phase, dont la cérémonie de lancement a été présidée par le coordonnateur général de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, Abdelouahed Jamali Idrissi, et le gouverneur de la province de Safi, Lahoucine Chaynane, est organisée en partenariat avec l'UNICEF et est financée par l'Union européenne (UE) et l'Agence de coopération internationale suisse.

Lancée à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant, cette deuxième phase se caractérise par le lancement du "service d'accompagnement psychiatrique", qui sera mis en œuvre par des spécialistes psychiatriques et de l'addictologie dans la région de Rabat-Salé-Khénitra et la région Casablanca-Settat en tant que première phase et ce, dans la perspective de sa généralisation sur les autres régions du Royaume.

La phase I du Programme intégré d'accompagnement et de suivi au profit

des enfants ayant bénéficié de la grâce Royale et d'alternatives au placement institutionnel a été lancée le 11 mai 2020, sous le signe "L'Enfant, c'est maintenant", en partenariat avec l'UNICEF, l'UE, le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, la Société marocaine des psychologues cliniciens et l'appui technique de Webhelp Maroc, rappelle-t-on.

Ce programme a pour objectif d'assurer une réinsertion socioéconomique efficace des anciens pensionnaires des établissements pénitentiaires et des centres de protection de l'enfance, ainsi qu'un soutien socioéconomique et psychologique du milieu familial en vue de les qualifier et faciliter leur encadrement éducatif.

Il s'agit aussi d'assurer l'accompagnement de cette catégorie de citoyens, eu égard à leur âge et à leur statut juridique. Cet accompagnement tend à la garantie d'une meilleure réhabilitation et ce, conformément aux valeurs de citoyenneté, tout en veillant à la garantie des conditions psychologiques, sociales, économiques et sanitaires idoines à même de faciliter le processus de réinsertion de ces personnes au sein de la société.

Par la même occasion, Jamali Idrissi a donné le coup d'envoi du Programme d'accompagnement des mineurs pensionnaires des centres de protection de

l'enfance et leur préparation à l'étape post-carcérale, à travers un accompagnement supervisé par la cellule de coordination créée à cet effet dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du cahier d'accompagnement et de réinsertion élaboré, en partenariat avec le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. L'objectif étant de garantir la pérennité des services au profit des personnes concernées après avoir quitté les centres de protection de l'enfance.

Dans le cadre de ses missions et dans le souci de promouvoir et préserver la di-

gnité humaine des pensionnaires des établissements pénitentiaires et de protection de l'enfance qu'elle supervise, avec la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), et en marge de la célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant, la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus a procédé, à partir de ce lundi, à la distribution de lots de vêtements et de produits d'hygiène au profit de plus de 1.250 mineurs pensionnaires de plus de 20 établissements pénitentiaires du Maroc.

Appui aux activités génératrices de revenus

La Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus a procédé, lundi à Safi, à la remise d'équipements en soutien à des activités génératrices de revenus (AGR) au profit de huit jeunes parmi les anciens pensionnaires des établissements pénitentiaires et des centres de protection de l'enfance, pour un coût global de 237.164 DH.

La remise de ces équipements a eu lieu lors d'une cérémonie organisée, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant, en présence notamment du coordonnateur général de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, Abdelouahed Jamali Idrissi, du gouverneur de la province de Safi, Lahoucine Chaynane, ainsi que des représentants de partenaires publics et privés de la Fondation.

Cette initiative a ainsi profité à quatre anciens pensionnaires d'établissements pénitentiaires et à quatre filles anciennes pensionnaires des centres de protection de l'enfance. Ces activités génératrices de revenus se caractérisent par leur diversité et leur parfaite adaptation avec les compétences et connaissances scientifiques et professionnelles des bénéficiaires ainsi que des spécificités des régions.

Il s'agit d'un laboratoire de prothèse dentaire, d'un projet de centre de copies bénéficiant à deux lauréats du centre de protection de l'enfance à Agadir, d'un salon de coiffure, d'un projet de snack, d'un autre de couture, ainsi que des AGR relatives aux métiers de gypse et maçonnerie.

Saad Dine El Otmani devant la Chambre des représentants

La sécurisation du passage d'El Guerguarat constitue un tournant qualitatif stratégique



Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a mis en évidence, lundi à Rabat, l'élan de développement global que connaissent les différentes provinces du Sud du Royaume depuis leur retour à la mère patrie.

Depuis leur retour à la mère patrie, les différentes provinces du Sud ont connu un élan de développement aux niveaux économique et social, illustré par un développement remarquable des infrastructures et services sociaux, a-t-il indiqué en réponse à une question centrale sur des programmes de développement des provinces du Sud, lors de la séance mensuelle consacrée à la politique générale à la Chambre des représentants.

"Le Maroc, sur Hautes directives Royales, accorde une priorité particulière aux régions du Sud du Royaume qui nous sont chères, à travers des investissements et de grands projets de développement, qui demeurent les meilleures réponses aux thèses séparatistes visant à priver ces provinces de l'importante dynamique de développement que connaissent toutes les régions du Royaume", a affirmé le chef du gouvernement.

Concernant la récente opération de sécurisation de la zone-tampon d'El Guerguarat, menée par les Forces Armées Royales, Saad Dine El Otmani a affirmé que les éléments séparatistes se sont isolés du reste du monde, souli-

gnant que le Maroc, sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a corrigé la situation au niveau de cet axe routier, à travers une intervention ayant permis de dégager totalement le passage et de mettre en place une ceinture de sécurité pour sécuriser la zone de façon définitive contre les manœuvres répétées des séparatistes.

Il a indiqué que la sécurisation du passage d'El Guerguarat constitue, sans aucun doute, une étape importante dans l'histoire de la cause nationale, dans la mesure où elle a constitué un tournant qualitatif et stratégique sur le terrain, notant que cette opération contribue à la consécration de la coopération Sud-Sud, dans le cadre de la complémentarité naturelle entre le Royaume et son environnement économique et social africain.

Saad Dine El Otmani a, dans ce sens, salué la décision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Commandant suprême et Chef d'état-major général des Forces Armées Royales, de mettre un terme aux manœuvres absurdes des milices séparatistes qui ont duré près de trois semaines, une fois que le monde entier ait été témoin du blocage du trafic civil et commercial dans le passage international d'El Guerguarat, en violation flagrante des usages du commerce international.

Le chef du gouvernement a, également, rendu hommage aux Forces Armées Royales qui sont intervenues, en application de la Haute décision Royale,

avec professionnalisme et d'une manière pacifique, sans accrochages et sans porter atteinte à la sécurité des civils, rétablissant ainsi la situation normale, sécurisant le passage et assurant les conditions nécessaires pour éviter la reproduction de telles manœuvres.

Concernant le modèle de développement des provinces du Sud (2016-2021), le chef du gouvernement a relevé qu'il s'agit d'un programme qui vise à développer ces provinces et à renforcer leur intégration avec le reste des régions du Royaume et ce, en renforçant les infrastructures, en assurant les moyens de transport, en stimulant l'investissement privé et en soutenant les entreprises et les projets de développement humain.

Le programme de développement a été élaboré pour la période 2016-2021 et porte sur des contrats-programmes pour la réalisation de plus de 700 projets, pour lesquels une enveloppe globale de 77 MMDH a été allouée, avant d'être, par la suite, portée à 85 MMDH.

Parmi les projets programmés dans les provinces du Sud figurent de grands projets structurants, notamment la voie express Tiznit-Dakhla sur 1.055 km, le programme industriel "Phosboucraa" à Laâyoune et des sites de l'énergie éolienne et solaire à Laâyoune, Tarfaya et à Boujdour avec une capacité totale estimée à 600 MW, ainsi que le port Dakhla Atlantique et les programmes de réhabilitation urbaine.

Plaidoyer au sujet du Sahara marocain

Une convention de partenariat a été signée, lundi à Rabat, entre le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) et la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales (FSJES) de Rabat-Agdal afin de renforcer les capacités de plaidoyer des Marocains du monde au sujet de la question du Sahara marocain.

Signée par le secrétaire général du CCME, Abdallah Boussouf, et le doyen de la FSJES d'Agdal, Farid El Bacha, cette convention a également pour objectif de développer des projets et des initiatives en relation avec les techniques et les stratégies de plaidoyer au sujet des grandes causes nationales, à leur tête la question de l'intégrité territoriale.

Il s'agit aussi de mettre en œuvre le programme de plaidoyer au sujet de la question du Sahara marocain, mis en place par le CCME en partenariat avec plusieurs universités marocaines, au profit des Marocains du monde.

La convention, signée en marge des travaux de la conférence nationale scientifique sur "L'après résolution du Conseil de sécurité 2548 et les développements de la question du passage frontalier d'El Guerguarat", vient confirmer la volonté des deux parties de consolider les relations de coopération et d'ouverture institutionnelle, dans le but d'échanger les expertises et les connaissances scientifiques et d'encourager la formation et la recherche dans les domaines d'intérêt commun.

Sophie Wilmès : *Il est primordial de veiller à la liberté de circulation*

La Belgique estime qu'il est primordial de veiller à la liberté de circulation et des échanges transfrontaliers au niveau d'El Guerguarat, a souligné lundi soir la vice-première ministre, ministre des Affaires étrangères, Sophie Wilmès.

«Nous estimons qu'il est primordial de veiller à la liberté de circulation et des échanges transfrontaliers dans la zone d'El Guerguarat qui a un impact important sur toute la région du Maghreb et du Sahel, une région d'importance stratégique», a affirmé la cheffe de la diplomatie belge devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants dans le cadre de la présentation de la politique générale de son département.

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, la Belgique, a-t-elle dit, «partage évidemment les préoccupations à la suite des événements dans la zone tampon d'El Guerguarat et nous souscrivons pleinement à la récente déclaration du secrétaire



général de l'ONU, ainsi qu'aux différents appels des membres du Conseil de sécurité et du Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères qui invitent toutes les parties à faire le maximum pour sauver l'accord de cessez-le-feu et éviter une escalade sur le terrain».

Sophie Wilmès, qui avait été interpellée par le député fédéral André Flahaut sur l'intervention du Maroc pour sécuriser cette zone après avoir été bloquée par des milices armées du Polisario, a indiqué que «la Belgique attache beaucoup d'importance aux accords de cessez-le-feu en

place depuis 1991 et réitère son plein soutien aux efforts de la MINURSO à cette fin».

Elle a précisé que son pays «réitère son plein soutien aux efforts des Nations unies et de son secrétaire général en vue de trouver un règlement pacifique à la question du Sahara dans le res-

pect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et tout particulièrement la dernière résolution 2548 adoptée le 30 octobre 2020».

La vice-première ministre belge a également déclaré que son pays souhaite, dans ce contexte, «une reprise rapide des discussions sous la conduite des Nations unies et d'un nouvel envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU».

Elle a rappelé que son pays soutient «pleinement les efforts du secrétaire général de l'ONU pour réunir à nouveau toutes les parties concernées afin de relancer le processus politique entamé sous le précédent envoyé personnel».

Sophie Wilmès a noté que la Belgique continuera à soutenir les efforts de l'ONU en vue de trouver «une solution politique inclusive, juste et durable» à la question du Sahara, relevant que «seule une solution négociée et pacifique permettra d'y mettre fin et contribuera à la prospérité et au développement de la région».

Arancha Gonzalez Laya : *L'Espagne défend la centralité de l'ONU dans le règlement de la question du Sahara*



L'Espagne a défendu le "rôle central" des Nations unies dans le règlement de la question du Sahara.

"Le rôle central dans le règlement politique de la question du Sahara appartient à l'ONU", a souligné la ministre espagnole des Affaires étrangères, de l'UE et de la Coopération, Arancha Gonzalez Laya.

"Dans ce sens, nous soutenons toujours les efforts du secrétaire général de l'ONU", a précisé la cheffe de la diplomatie espagnole dans un entretien au journal "El Periodico".

Arancha Gonzalez Laya a affirmé que son pays entretient des contacts réguliers sur cette question avec

le secrétaire général de l'ONU, le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et avec les pays membres du Conseil de sécurité, soulignant l'importance du dialogue pour parvenir à une solution et de nommer à cet effet un nouvel envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU.

A rappeler que la dernière résolution du Conseil de sécurité de l'ONU 2548 adoptée le 30 octobre dernier appelle à "une solution politique, réaliste, pragmatique et durable" à la question du Sahara "qui repose sur le compromis".

La résolution a réaffirmé, une fois de plus, la prééminence de l'initiative d'autonomie pour résoudre le conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Tomasz Kostus exprime sa reconnaissance pour les actions pacifiques du Maroc

Le président du groupe parlementaire maroco-polonais, Tomasz Kostus, a exprimé sa reconnaissance pour les actions pacifiques de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Dans une lettre adressée à Abderrahim Atmoun, ambassadeur du Maroc en Pologne, il a salué les mesures de stabilisation prises par le Maroc, affirmant que "la liberté de circulation et des échanges transfrontaliers dans la zone d'El Guerguarat est une décision stratégique eu égard à son impact significatif sur toute la région du Maghreb, du Sahel et de l'Afrique".

"En tant que président du groupe parlementaire maroco-polonais, je voudrais souligner que les efforts déployés jusqu'à présent nous permettent d'envisager l'avenir avec espoir", a-t-il ajouté.

"C'est grâce à ces efforts que le Royaume du Maroc est un partenaire important des Nations unies et de l'Union européenne, garant de la paix et de la stabilité", a-t-il souligné.

Il a également indiqué que la voie du dialogue choisie en 1991 est une étape bien pensée et appropriée d'un processus politique et de paix.



Election du Maroc au Comité des droits des personnes handicapées

Le Maroc a été élu, lundi, en la personne de Soumia Amrani, membre du Comité des droits des personnes handicapées (CDPH/CRPD), indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

L'élection a eu lieu à New York, à l'occasion de la 13^{ème} Réunion des Etats parties à la Convention sur les droits des personnes en situation de handicap, ajoute la même source, précisant que la candidature de Soumia Amrani, qui a joui d'une intense mobilisation diplomatique, a recueilli le soutien de 103 pays.

Soumia Amrani est une figure connue et reconnue pour son travail et son engagement au sein de plusieurs associations et institutions nationales et internationales de défense des droits des personnes en situation de handicap, souligne la même source.

Présidente-fondatrice du Collectif Autisme Maroc, elle a également occupé le poste de membre du Conseil national des droits de l'Homme et de vice-présidente du Collectif pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap.

27 autres candidats étaient en lice pour les 9 postes vacants au sein du CDPH, qui est un organe composé d'experts indépendants qui veillent à la bonne application par les Etats Parties de la Convention, adoptée le 13 décembre 2006, dans le but de "promouvoir,



protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque", indique le communiqué, notant que le succès de la candidature marocaine est une reconnaissance des efforts soutenus et des avancées indéniables du Royaume, sous

la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme.

Cette élection vient également refléter la crédibilité du Maroc dans sa promotion, sa protection et son respect des droits des personnes handicapées, dans le cadre de la Haute Sollicitude dont le Souverain, que Dieu L'assiste, a toujours entouré les personnes en situation de

handicap, relève la même source.

Cette nouvelle élection du Royaume aux organes des droits de l'Homme est une énième reconnaissance de la part de la communauté internationale, et vient conforter la stratégie du Royaume visant une meilleure représentation marocaine au sein des organisations internationales et des organes des Nations unies, conclut le communiqué.

Le Royaume entre au Conseil d'administration de l'UIL



Le Royaume entre au Conseil d'administration de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentis-

sage tout au long de la vie (UIL), basé à Hambourg, en Allemagne, indique lundi un communiqué du ministère des

Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Le Maroc sera représenté au

sein de ce Conseil d'administration par Zohour Alaoui, ambassadrice de Sa Majesté le Roi en Allemagne et ancienne présidente de la 39^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO, pour un mandat de quatre ans.

"Cette nomination entre dans le cadre de la Vision clairvoyante et avant-gardiste de Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à renforcer davantage la présence de notre pays dans les différents instances et organismes internationaux et de la diversifier", ajoute la même source.

Elle témoigne également de la reconnaissance des efforts continus déployés par le Royaume en matière d'éducation et d'apprentissage continu, souligne le communiqué.

L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) est l'un des Instituts d'éducation de

PUNESCO et la seule unité organisationnelle de l'ONU dotée d'un mandat mondial pour l'apprentissage tout au long de la vie.

L'UIL encourage et soutient l'apprentissage tout au long de la vie en se focalisant sur l'éducation des adultes, la formation continue, l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle. Ses actions portent en particulier sur une plus grande égalité face à l'éducation pour les groupes défavorisés et dans les pays les plus affectés par la pauvreté et les conflits.

Il est à noter que l'UIL tiendra sa septième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) au Maroc en 2022.

Le Royaume sera le premier pays arabe, africain et musulman à accueillir cette Conférence, laquelle se tient généralement tous les 12-13 ans, relève le communiqué.

Signature d'une convention pour permettre à l'école publique de donner sens au Maroc pluriel et tolérant



«**N**ous pouvons vous l'avouer très sincèrement, même dans nos rêves les plus fous, aucun d'entre nous n'aurait imaginé qu'en moins d'un an, après l'inauguration historique et mémorielle de Bayt Dakira par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc, à travers votre ministère, donnerait corps aussi vite avec autant de créativité et de détermination à l'un des enjeux centraux que Bayt Dakira s'est fixés», a déclaré André Azoulay, conseiller de Sa Majesté le Roi et président fondateur de l'Association Essaouira Mogador en s'adressant à Saïd Amzazi, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, samedi 21 novembre 2020 à l'occasion de la cérémonie de signature d'une convention-cadre entre son département d'une part, le Centre d'études et de recherches sur le droit hébraïque au Maroc et l'Association Essaouira Mogador d'autre part.

Une convention qui donnera désormais sens et forme au Maroc divers et tolérant au sein de l'école et de l'université publique marocaine avec l'instauration de mécanismes institutionnels et pédagogiques portant sur la consolidation des valeurs de tolérance, de cohabitation et de diversité

au sein des écoles et universités tout en contribuant aux efforts d'amélioration de la vie scolaire et universitaire.

«Notre mémoire est plurielle, fruit de notre diversité culturelle. Aujourd'hui, le Maroc peut se réjouir de cette richesse. Et c'est grâce à cette mémoire que notre pays se distingue et fait l'exception parmi les pays arabes et musulmans», a déclaré Saïd Amzazi en félicitant l'équipe de l'Association Essaouira Mogador et du Centre d'études et de recherches sur le droit hébraïque au Maroc pour la mise en œuvre du projet de Bayt Dakira qu'il a qualifié de temple.

«Ce temple d'histoire et de mémoire est le patrimoine de tous les Marocains et non pas celui d'une seule communauté. Et grâce à des initiatives pareilles, nos enfants connaîtront d'avantage leur histoire», a conclu le ministre en mettant en avant l'effort fourni pour la révision du curricula et des manuels d'histoire au cours de l'année dernière sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui accorde une importance considérable à faire du Maroc une terre de paix et de tolérance.

Pour Abdellah Ouzitane, président fondateur du Centre d'études et de recherches sur le droit hébraïque au Maroc, ladite convention confirme

la place qu'Essaouira réserve à l'éducation, à la culture et à l'identité marocaine dans toute sa diversité et sa pluralité. Elle vient nourrir davantage les priorités nationales, tout en s'inscrivant pleinement dans la dynamique insufflée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et l'intérêt particulier que le Souverain ne cesse d'accorder au dialogue des cultures et des religions.

«En moins d'un an après la visite de Sa Majesté le Roi à Bayt Dakira, trois événements majeurs ont eu lieu dans cet espace emblématique, notamment deux rencontres scientifiques réunissant plusieurs chercheurs et experts nationaux et internationaux, organisées en février et en novembre à l'initiative du Centre d'études et de recherches sur le droit hébraïque au Maroc, ainsi que la signature d'une convention de partenariat et de coopération pour la promotion des valeurs de tolérance, de diversité et de coexistence dans les établissements scolaires et universitaires», a conclu Abdellah Ouzitane.

Selon la convention qui a été signée en l'occasion, des clubs pédagogiques «de tolérance et de cohabitation dans la diversité» seront créés au sein des établissements scolaires. Professeurs, élèves et étudiants prendront part ré-

gulièrement aux activités initiées par le Centre et l'Association autour de la thématique objet de la convention.

Des visites estudiantines à Bayt Dakira seront organisées durant toute l'année, les plans d'action des clubs seront accompagnés et appuyés, et les trois parties s'ouvriront sur les études et les projets de recherches portant sur la valorisation et la mise en relief de la richesse et la diversité de l'identité marocaine.

Par la même occasion, un avenant exécutif a été paraphé par Nourdine El Oufi Laghzaoui, représentant la direction provinciale du MEN, Abdellah Ouzitane président fondateur du Centre d'études et de recherches sur le droit hébraïque au Maroc, et Tarik Otmani, président du bureau exécutif de l'Association Essaouira Mogador.

Cet acte porte sur la déclinaison des objectifs de la convention-cadre au niveau de la DP d'Essaouira par le biais d'un plan d'action qui permettra la généralisation des «clubs de tolérance et de cohabitation dans la diversité», l'organisation en commun de visites à Bayt Dakira, le soutien et l'accompagnement des activités des clubs créés et la participation des élèves aux activités organisées par le Centre et l'Association aux niveaux local, national et international.

Abdelali Khallad

Révision annuelle des listes électorales générales

Expiration du délai des demandes d'inscription à la fin de décembre 2020



Le délai légal de soumission des demandes d'inscription pour la révision annuelle ordinaire des listes électorales générales au titre de l'année 2021 prendra fin le 31 décembre 2020, a annoncé le ministre de l'Intérieur dans un communiqué.

Le ministre rappelle aux citoyennes et citoyens non-inscrits sur ces listes, âgés d'au moins 18 ans ou qui atteindront cet âge au 31 mars 2021, et ne présentant aucune incapacité prévue par la loi, que le délai pour présenter les demandes d'inscription au titre de l'année 2021 expirera le 31 décembre 2020.

Les personnes concernées peuvent déposer leurs demandes d'inscription soit directement aux bureaux de l'autorité administrative locale dont relève leur lieu de résidence ou via le site électronique listeselectorales.ma, précise le communiqué.

Les électrices et électeurs ayant changé leur lieu de résidence doivent soumettre, avant fin décembre, leurs demandes de transfert de l'inscription à la commune ou arrondissement où ils ont élu domicile, alors que ceux ayant déménagé dans la même commune ou arrondissement sont tenus d'en in-

former les autorités administratives locales dont relève leur nouveau lieu de résidence afin de mettre à jour leurs adresses sur les listes électorales, note la même source.

Par ailleurs, les électrices et électeurs inscrits sur les listes électorales générales actuelles peuvent vérifier leurs données sur lesdites listes en envoyant un SMS au numéro gratuit 2727, conclut le communiqué.

Le bâtonnier Mekkaoui Benaïssa désigné SG de l'UAA

L'Union des avocats arabes (UAA) a désigné, récemment, le bâtonnier marocain, Mekkaoui Benaïssa, secrétaire général de l'Union en remplacement du Koweïtien Nasser Al Kriwine.

La cérémonie de passation des charges s'est déroulée, dimanche, au siège de l'Union au Caire.

Elle intervient en application des conclusions de la réunion d'urgence du bureau permanent de l'UAA, tenue récemment, et qui avait décidé de retirer sa confiance à Al Kriwine.

La demande du retrait de confiance a été initiée par le Syndicat des avocats jordaniens. Le bureau permanent de l'Union des avocats arabes a approuvé à la majorité absolue cette demande (53 voix pour sur un total de 73).

Créée en 1944, l'Union des avocats arabes est une organisation non gouvernementale, composée d'ordres et syndicats d'avocats arabes. Elle jouit d'un statut consultatif au sein du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) et de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).



Inscription sur les listes électorales des Chambres professionnelles du 1^{er} au 31 décembre



La période réservée à l'inscription sur les listes électorales des Chambres professionnelles, à l'occasion de leur révision annuelle au titre de 2021, est fixée du 1^{er} au 31 décembre 2020, in-

dique lundi un communiqué du ministre de l'Intérieur.

"Le ministre de l'Intérieur informe les professionnels exerçant dans les secteurs relevant des Chambres d'agriculture, de

commerce, d'industrie et de services, des Chambres d'artisanat ou des Chambres de pêche maritime que la période réservée à la présentation des nouvelles demandes d'inscription sur les listes électorales de ces Chambres, à l'occasion de leur révision annuelle au titre de l'année 2021, est fixée du 1^{er} au 31 décembre 2020, et ce conformément aux dispositions de la loi relative au Code électoral", souligne le communiqué.

Lors de cette période, "les professionnels non inscrits sur les listes actuelles, ayant rempli les conditions légales requises et âgés de 18 ans au moins à l'arrêt des listes électorales le 31 mars 2021, doivent présenter leurs demandes d'inscription sur la liste électorale de la Chambre dont ils relèvent et déposer les dossiers d'inscription mentionnés aux bureaux de l'autorité administrative dont relève leur activité professionnelle", précise la même source.

Le ministre de l'Intérieur rappelle que "les professionnels inscrits sur les listes électorales des Chambres professionnelles, qui désirent transférer leur inscription de la liste électorale d'une catégorie professionnelle ou d'une instance électorale à la liste d'une autre catégorie ou d'une autre instance ou d'une circonscription électorale ou section électorale à une autre circonscription ou section électorale ou d'une Chambre à une autre, doivent présenter leurs demandes de transfert d'inscription auprès des bureaux précités, et ce durant le mois de décembre".

Les nouvelles demandes d'inscription et celles de transfert d'inscription seront soumises aux commissions administratives compétentes pour les examiner et prendre les décisions nécessaires à leur sujet, conformément aux dispositions juridiques en vigueur, et ce lors des réunions qui auront lieu, à cet effet, du 5 au 9 janvier 2021, selon le communiqué.

Asmae Kadiri, directrice de la stratégie, de la programmation et de la coopération au Département de l'artisanat

Le secteur de l'artisanat constitue un réceptacle d'emplois et un vecteur de cohésion, d'échange et de solidarité

La directrice de la stratégie, de la programmation et de la coopération au Département de l'artisanat, Asmae Kadiri, a dressé, dans une interview accordée à la MAP, une radiographie du secteur de l'artisanat. Un secteur qui, au-delà de son importance économique, constitue un vecteur de cohésion, d'échange et de solidarité pour une large frange de la population marocaine.

Le poids du secteur dans l'économie, l'impact de la Covid-19, les solutions proposées pour rebooster les ventes, le cadre juridique et la nouvelle stratégie ont constitué l'ossature de l'interview.

Quelle est l'importance du secteur de l'artisanat pour l'économie marocaine, en termes de PIB, d'emploi, de cohésion, ... ?

L'artisanat est incontestablement considéré comme l'un des secteurs vitaux qui occupe une place importante dans le potentiel de développement économique et social du Maroc. Cette place dont il jouit aujourd'hui au sein de l'échiquier économique national est le fruit de grands efforts ayant été déployés pour le repositionner, d'un secteur considéré jadis comme purement social, vers un secteur à poids économique notable.

Le secteur constitue en effet un pourvoyeur d'emplois. A travers ses deux composantes: l'artisanat d'art et de production et l'artisanat de service, il emploie environ 2,4 millions de personnes, représentant ainsi près de 22% de la population active occupée du Maroc (47% dans l'artisanat de production et 53% dans l'artisanat de service).

En 2018, le secteur de l'artisanat a participé à hauteur de 6,5% dans le PIB national, ce qui dénote d'une capacité non négligeable à créer de la richesse aux côtés des autres secteurs économiques nationaux.

Selon les chiffres issus des enquêtes que le ministère a menées auprès des artisans pour estimer les indicateurs stratégiques de l'artisanat d'art et de production, ce sous-secteur a réalisé un chiffre d'affaires de 76,4 milliards de DH, soit une évolution de l'ordre de 4% par rapport à 2017.

A retenir qu'en 2018, la part du marché interne dans le chiffre d'affaires a augmenté pour atteindre 88% (contre 78% en 2017). Cette évolution continue maintenant ainsi le marché intérieur comme principal client de l'artisanat marocain.

Au-delà des chiffres, le secteur de l'artisanat constitue un vecteur de cohésion, d'échange et de solidarité pour une large frange de la population marocaine.

Les artisans sont effectivement

unis autour des valeurs ancestrales, de l'identité culturelle et de l'authenticité marocaines qui sont l'essence même du secteur.

De même, le savoir-faire artisanal et la créativité artistique qui distinguent l'artisanat marocain sont le fruit d'une transmission intergénérationnelle continue, marquée par la passion et la patience.

D'ailleurs, le travail et le regroupement des artisans au sein de coopératives reflètent cet esprit de cohésion. A fin 2019, le nombre de coopératives d'artisanat dépassait les 5.000 unités avec près de 50.000 adhérents, représentant ainsi 18,4% du mouvement coopératif national.

Comment évaluez-vous l'impact de la crise sanitaire actuelle sur le secteur de l'artisanat ?

Afin d'évaluer l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur de l'artisanat et les artisans et de s'enquérir de leurs difficultés durant cette crise, le Département de l'artisanat a mené deux vagues d'enquêtes auprès d'un échantillon de 1.000 artisans; la première durant le confinement (en mai) et la seconde durant septembre dernier. Une troisième vague est en cours de préparation pour son lancement début décembre.

Les principaux résultats de ces enquêtes ont mis en évidence un arrêt total de l'activité chez 85% des artisans durant le confinement et une diminution de ce taux à 35% après reprise de l'activité (à fin septembre).

Cette reprise modérée de l'activité apparaît également à travers les revenus des artisans. En effet, le revenu mensuel moyen de l'artisan avait chuté, durant le confinement, de 95% en raison de l'arrêt majoritaire de l'activité. Ce taux est passé à -45% après le déconfinement (à fin septembre).

Comme suite à ces constats, l'état de la trésorerie est majoritairement considéré comme mauvais, que ce soit durant ou après le confinement. De même, le rythme de reprise n'est pas

très apprécié par les artisans dont la majorité le considère comme très lent.

Pour ce qui est des difficultés rencontrées après la relance de l'activité, l'incapacité de paiement des charges liées à l'activité vient en tête, suivie de la diminution des ventes et des difficultés de commercialisation.

Quelles sont les principales mesures prises pour soutenir les artisans et les entreprises d'artisanat notamment en matière de couverture sociale, de financement et de commercialisation ?

Dans l'objectif d'atténuer l'impact de la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19 sur le secteur de l'artisanat, le ministère a élaboré, en partenariat et en concertation avec tous les acteurs institutionnels concernés, un plan de relance visant la reprise progressive des activités du secteur et ce, à travers la création des conditions propices à ce nouveau départ. La mise en œuvre de ce plan de relance est déjà entamée et s'articule autour des axes suivants:

1- Suivi du respect des mesures de prévention sanitaire après la reprise des activités depuis la mi-juin:

- Mobiliser l'ensemble des services extérieurs du ministère pour accompagner les artisans lors de la reprise de leur activité professionnelle et veiller à la mise en place de toutes les mesures préventives.

- Mettre en place des cellules d'écoute au sein des représentations territoriales du ministère, y compris les délégations de l'ODCO, afin d'accompagner les artisans et les coopératives dans la résolution des problèmes immédiats.

2- Assistance des acteurs du secteur dans la reprise de leur activité, à travers :

- L'appui à la commercialisation : Dans un premier temps, le ministère est intervenu pour appuyer les artisans et les coopératives dans la commercialisation directe à travers les espaces publics et les grandes chaînes de

distribution, en leur garantissant la commercialisation de leurs produits avec des conditions préférentielles, et à travers également, l'exploitation des espaces d'exposition - vente au sein des infrastructures relevant du ministère.

Comme deuxième étape, le ministère et la Maison de l'artisan ont initié conjointement un chantier de grande envergure qui a abouti à la signature de conventions de partenariat avec 7 plateformes de commerce électronique marocaines pour la vente digitale des produits de l'artisanat. L'objectif ultime de ces partenariats est de faire bénéficier le maximum d'artisans et de coopératives des opportunités qu'offre cet important mode de commercialisation.

- L'appui à l'accès au financement: Le ministère assure l'accompagnement des acteurs du secteur pour bénéficier des offres de financement mises en place par l'Etat, avec des conditions exceptionnelles, pour réduire l'impact de la pandémie actuelle et ses retombées sur les entreprises et les unités d'artisanat. Afin de garantir un accompagnement efficace, le ministère, avec ses directions territoriales et en collaboration avec des institutions bancaires partenaires, a procédé à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et de formation à distance au profit des coopératives depuis le confinement à date d'aujourd'hui.

Ce programme vise à les sensibiliser, les encadrer et les former en matière de commercialisation, de digitalisation, d'utilisation des outils de communication, et aussi en matière de procédure d'accès aux différents produits de financement existants, y compris ceux du programme "Intelaka".

A titre indicatif, jusqu'à fin octobre, 400 sessions de formation à distance ont été organisées par Dar Al Moukawil, en coordination avec l'ODCO et les directions territoriales du ministère. Ces sessions ont concerné plus de 3.700 coopératives à travers tout le Royaume et 11.600 participants dans les différentes thématiques citées.



Suite aux retombées positives de cette initiative, le ministère est en train d'établir, en collaboration avec les institutions bancaires partenaires, un programme de formation similaire, destiné aux mono-artisans et aux petites et très petites entreprises. Une action pilote a été lancée au niveau de Fès et Marrakech, dans la perspective d'élargir cette action aux autres régions.

- La protection sociale des artisans: Conformément aux Hautes orientations Royales, le ministère s'attèle, en coordination avec tous les intervenants concernés, à la mise en œuvre du chantier stratégique national relatif à la couverture sociale des artisans et ce, en application des dispositions de la loi 15.98 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire et la loi 15.99 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale.

Dans ce cadre, une série de concertations avec les professionnels a été lancée, à travers une rencontre nationale avec les Chambres d'artisanat, entre autres acteurs.

- L'incitation à la consommation des produits de l'artisanat : Le ministère a incité toutes les composantes de l'administration centrale et territoriale, ainsi que les établissements publics à soutenir la consommation des produits de l'artisanat national et ce, à travers les commandes publiques qui sont à même de constituer un vrai levier pour atténuer l'impact de la crise et stimuler la demande intérieure.

- L'appui à la formation: Dans ce cadre, le ministère a veillé à renforcer la plateforme électronique «almaalam.artisanat.gov.ma» sur le site officiel du ministère par des supports pédagogiques et outils audiovisuels, ce qui a permis de continuer la formation à distance, et d'assurer les cours aux apprentis.

Le projet de loi 50.17 relatif à l'exercice des activités de l'artisanat a été

adopté en juillet dernier. Qu'en est-il des textes d'application?

Le ministère a fait de l'organisation et de la réglementation de l'exercice des activités de l'artisanat, l'une des priorités de ses chantiers de développement. Cette priorité découle non seulement de l'importance de la valorisation du travail des artisans et de la qualité des produits de l'artisanat, mais aussi de la nécessité de protéger le consommateur et de rehausser l'image de marque du produit artisanal national.

A cet effet, le ministère a élaboré, dans le cadre d'une approche participative avec les différents partenaires concernés, un projet de loi relatif à l'exercice des activités de l'artisanat, afin de répondre aux attentes réelles des différents acteurs du secteur. La loi 50.17 a ainsi été approuvée par le Parlement et publiée au Bulletin officiel N°6904 le 30 juillet 2020.

Cette loi vise, entre autres, la création d'un Registre national de l'artisanat, la facilitation de la généralisation de la couverture sociale à l'ensemble des artisans, la structuration des organismes professionnels au niveau national, régional et provincial, l'encouragement des artisans à intégrer le secteur formel, ce qui renforcerait leurs capacités à faire face aux crises éventuelles et la mise en place d'un dispositif de validation des acquis professionnels.

Pour accélérer la mise en œuvre des dispositions de cette loi, dont dépend l'exécution de plusieurs chantiers, en particulier la mise en place du registre et la généralisation de la couverture sociale, le ministère s'est activé à élaborer les projets de textes réglementaires prévus par la loi (9 projets au total), en concertation avec les Chambres d'artisanat, leur fédération et la Fédération des entreprises de l'artisanat. Ces textes d'application sont actuellement dans le processus d'approbation via le Secrétariat général du gouvernement.

Quels sont les grands axes de la nouvelle stratégie de l'artisanat?

La pandémie de la Covid-19 a coïncidé avec le lancement de l'étude relative à la nouvelle stratégie du secteur qui se trouve actuellement au stade d'élaboration de la nouvelle vision, des axes stratégiques et du plan d'actions pour la période 2021-2030.

Quoi que cette phase ne soit pas encore achevée, nous pouvons néanmoins assurer dès à présent que parmi les axes prioritaires sur lesquels le ministère devrait intervenir, il y aurait inévitablement:

Premièrement, la mise en œuvre de deux chantiers stratégiques importants pour le secteur, à savoir la couverture sociale au profit de tous les artisans et la nouvelle loi 50-17 relative à l'organisation des activités de l'artisanat, promulguée récemment après des décennies d'attente par les professionnels.

Deuxièmement, l'adoption de l'approche par filières, qui permettrait de travailler sur l'ensemble de la chaîne de valeur des filières concernées, de revoir leurs business models, de les dynamiser et de les moderniser. A ce niveau, on commencerait par les filières porteuses pour lesquelles nous disposons de diagnostic complet, à savoir la poterie-céramique, le tapis rural et la bijouterie, dans la perspective de généraliser cette approche aux autres filières après établissement de leurs diagnostics.

Troisièmement, la refonte organisationnelle et institutionnelle de la Maison de l'artisanat.

Il s'agit de revoir la structure organisationnelle ainsi que les programmes, les services et la performance opérationnelle de cet établissement et ce, en mettant en place de nouveaux programmes innovants permettant d'apporter un appui intégré aux acteurs structurés, en améliorant les procédures de promotion commerciale, de commercialisation stratégique et de communication, notamment à travers l'élaboration d'études de

marché nécessaires à la prise de décisions, et le développement d'outils de veille stratégique de manière globale.

Quatrièmement, le lancement de chantiers transversaux renforçant les chantiers sus-cités, en l'occurrence :

- Le développement et l'amélioration de la formation dans le secteur, notamment la formation par apprentissage, étant donné les grandes opportunités d'embauche et d'insertion sociale que recèle ce mode de formation. Ceci nécessite un travail concerté avec nos partenaires, pour aboutir à l'élaboration et l'exécution d'un plan d'actions ambitieux, susceptible d'améliorer l'offre en formation dans tous ses aspects, et d'accroître le nombre d'inscrits et de lauréats à l'horizon 2030.

- La mise en place d'une nouvelle approche pour accompagner les acteurs du secteur (entreprises, coopératives et mono-artisans) qui devrait être innovante, adaptée et intégrée, y compris la facilitation de l'accès au financement.

- La diversification des canaux de distribution des produits de l'artisanat marocain, notamment par le biais des outils numériques (e-commerce, Marketplaces, etc), tout en procédant à sa promotion au Maroc à travers un nouveau cadre de certification.

Actuellement, le ministère s'active à finaliser la phase actuelle de l'étude sur la stratégie de l'artisanat afin d'aboutir au programme d'actions qui sera lancé par plusieurs phases de mise en œuvre :

- Premièrement, un plan d'actions pour la promotion du secteur en 2021, lequel comprendra des mesures à caractère prioritaire, notamment celles de nature à préserver le tissu économique et l'emploi, et à activer la reprise des activités.

- Deuxièmement, un plan d'actions à partir de 2022 qui visera le développement et la transformation durable du secteur.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

| | | | | | | | |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|------------|----------------------|
| ADULTÉRIN | AVANCE | FAIT APPEL AUX ANGLAIS | BLÉ ROUMAIN | GRECQUE | SAINTE NITOUCHE | VIE PRIVÉE | CONTESTÉ ET CRITIQUÉ |
| | | | ROMAINS | | LE MÊME | | |
| IMAGE NÉGATIVE NÉON | MIRETTE | | LÂCHE COURT METRAGE | CONDUIT HORS CHAMP | | | |
| | ROMAINS LE BOUT DE LA RUE | | | | PARTIE D'UN MATCH | | |
| POISSON D'EAU DOUCE | | | | INTUITION PÈRE D'ULYSSE | | | |
| | | LA MATIÈRE D'UN BON PAPIER | | | NOTE | | |
| NON RUSSE | ZONA RATAFIA | | | SYMBOLE DU CUIVRE | FIN DE PARTIE INÉDITE | | |
| | | IMPACT | DÉPEINT DRAME NIPPON | | | | TENTATIVE |
| SIGNAL SONORE À MOI | | | | LESSIVÉE MONARQUES | | | |
| | | | | | QUARTIER DE COLOMBO | | COUVERT DE DUNES |
| SOUTIEN EN EFFET SODIUM | | | CARDINAUX EN VITESSE | | ROULÉES | | |
| GRAINS DE BEAUTÉ | | | | PETIT CUBE | PARTIRA | | |
| COUPE DU MONDE | | | | | DANS UN REGISTRE | | |

Solution mots flechés d'hier

| | | | | | | | | | | | |
|--------------------------|---|----------|----------------|------------------|----------------------------|------------|-----------|---------------------|--------------------------|-----------------|---------|
| DEVISER SON BILLARD | M | EN VENTE | TÊTE DE CITRON | T | PARÉIL | ANACHORÈTE | SECOURS | CUBE | D | POSSÉSSIF | RANCARD |
| PETITE QUANTITÉ | O | N | C | E | OSEILLE FIN DE PARTIE | A | R | G | E | N | T |
| MANIE MÉTAL | U | T | I | L | I | S | E | DÉPENDANT | EN OUTRE SYMBOLE DE L'OR | O | U |
| OR À VENIRS- RÈGLE | I | O | L | GRECQUE INVERSÉE | NATUREL | E | C | R | U | DÉCONTE- NANCÉE | A |
| PREAU COUR INTERÉ- LIÈRE | P | R | E | À U | PRONOM LUTTE SANS VIOLENCE | T | O | I | ARRIÈRE ROMAINS | D | U |
| LAPS D'ESPACE DE TEMPS | L | A | P | S | ANCIEN | I | ÉPULLCÔRE | S | S | U | C |
| ET REVENDE- LIÈRE | E | T | X | I | G | E | A | VIEILLE CITÉ ENTEND | U | R | |
| ANNONCE UNE SUITE | E | P | O | S | S | E | S | GRECQUE LIÉ | I | O | T |
| ÉLIMA | U | S | A | MUSES | E | G | E | R | I | E | S |
| PEMOLI | R | A | S | E | ÉCIMÉE | E | T | E | T | E | E |

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouihy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Yousoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

| | | | | | | | | | | |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| I | | | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | | | |
| III | | | | | | ■ | | | | |
| IV | | | | ■ | | | | | | |
| V | | | | | | ■ | | | | ■ |
| VI | | ■ | | | | | ■ | | | |
| VII | | | ■ | | | | | | | |
| VIII | | | | | | | ■ | | | |
| IX | | | | | ■ | | | | | |
| X | | | | | | | | | | ■ |

HORIZONTALEMENT

- I. Jeux de société.
- II. Un livre qu'on parcourt de A à Z.
- III. Impériale récompense. Premier ministre israélien.
- IV. Vieille armée. Obscurcir.
- V. Tubes de salle de bain. Accompagne le diplôme.
- VI. Dégaza. Futur réserviste.
- VII. Erbium. Légume qui pousse dans la terre et qu'on récolte parfois sous la glace.
- VIII. Chose peu commune. Rengaine.
- IX. Immérité. Tous à Rome.
- X. Perdues. Terminaison.

VERTICALEMENT

1. Gros oeuvre...ou grand oeuvre, c'est selon.
2. Surchargé. La troupe des sans grade.
3. Héros avisé de la guerre de Troie. Défunte Allemagne.
4. Les orgues de Staline, en abrégé. Bambocheur.
5. Monte en l'air (et y reste).
6. Devant la Vierge. Os de vertébré.
7. Pied de vers. Coutumes.
8. Bourgeoisie révolutionnaire.
9. Grand lac. Maladie de l'oreille.
10. Activité où excellait Louis XVI.

Solution mots croisés d'hier

| | | | | | | | | | | |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| I | E | X | P | E | R | I | E | N | C | E |
| II | M | Y | S | T | E | R | I | E | U | X |
| III | E | L | Y | S | E | E | S | ■ | R | I |
| IV | R | O | C | ■ | N | ■ | E | L | I | T |
| V | I | P | H | I | G | E | N | I | E | ■ |
| VI | ■ | H | E | L | A | S | S | E | ■ | T |
| VII | V | O | S | ■ | G | A | T | S | B | Y |
| VIII | I | N | ■ | F | E | U | E | ■ | I | P |
| IX | S | E | P | I | A | ■ | I | O | D | E |
| X | A | S | I | N | I | E | N | N | E | S |

Grilles de sudoku

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 4 | | | 6 | 5 | 3 |
| | | 9 | 3 | | | 1 | 7 | |
| 4 | | | | 7 | | | | 8 |
| 2 | | | | 1 | | | 3 | 5 |
| | 6 | | | 7 | | | 4 | |
| 3 | 4 | | | 2 | | | | 1 |
| 6 | | | 8 | | | | | 7 |
| | 7 | 3 | | | 6 | 5 | | |
| 5 | 9 | 8 | | | 1 | | | |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | | | | | | 8 | | |
| 5 | 1 | | | | 7 | | | |
| 6 | 8 | | 3 | | | | | |
| | | | 1 | 4 | | | 6 | |
| | 6 | 5 | 9 | | 2 | 7 | 1 | |
| | 3 | | | 7 | 6 | | | |
| | | | | 9 | | 6 | | 7 |
| | | | 6 | | | 2 | | 9 |
| | 6 | | | | | | | 1 |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 9 | 6 | 5 | | | | | |
| | | | 2 | | | 9 | 3 | |
| | | | 1 | 9 | | | 7 | 6 |
| | | | | | | 1 | | 2 |
| 7 | | 1 | | | | 6 | | 3 |
| 9 | | 3 | | | | | | |
| 3 | 8 | | | 7 | 1 | | | |
| | 1 | 4 | | | 9 | | | |
| | | | | | 5 | 8 | 6 | |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 5 | | 9 | 4 | |
| | | 2 | | 9 | | | 5 | |
| | | | 3 | | | | | 6 |
| 1 | 2 | | 8 | | | | | |
| | | | 7 | 6 | 1 | | | |
| | | | | | 4 | | 3 | 8 |
| 4 | | | | 9 | | | | |
| | 1 | | | 7 | | 2 | | |
| | 7 | 3 | | 4 | | | | |

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 2 | 4 | 8 | 7 | 9 | 3 | 1 | 5 |
| 1 | 5 | 9 | 3 | 4 | 6 | 8 | 7 | 2 |
| 3 | 7 | 8 | 1 | 2 | 5 | 6 | 4 | 9 |
| 4 | 1 | 3 | 9 | 8 | 2 | 5 | 6 | 7 |
| 2 | 9 | 6 | 7 | 5 | 3 | 4 | 8 | 1 |
| 7 | 8 | 5 | 6 | 1 | 4 | 9 | 2 | 3 |
| 8 | 6 | 7 | 5 | 9 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 9 | 3 | 2 | 4 | 6 | 7 | 1 | 5 | 8 |
| 5 | 4 | 1 | 2 | 3 | 8 | 7 | 9 | 6 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 3 | 5 | 1 | 2 | 6 | 8 | 7 | 4 |
| 1 | 7 | 8 | 9 | 4 | 5 | 6 | 3 | 2 |
| 6 | 2 | 4 | 8 | 3 | 7 | 9 | 5 | 1 |
| 7 | 9 | 2 | 6 | 5 | 1 | 3 | 4 | 8 |
| 4 | 6 | 3 | 2 | 8 | 9 | 7 | 1 | 5 |
| 8 | 5 | 1 | 4 | 7 | 3 | 2 | 6 | 9 |
| 2 | 8 | 6 | 3 | 1 | 4 | 5 | 9 | 7 |
| 5 | 4 | 9 | 7 | 6 | 8 | 1 | 2 | 3 |
| 3 | 1 | 7 | 5 | 9 | 2 | 4 | 8 | 6 |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 | 2 | 6 | 3 | 7 | 9 | 5 | 4 | 1 |
| 4 | 9 | 5 | 1 | 6 | 8 | 3 | 2 | 7 |
| 7 | 3 | 1 | 5 | 4 | 2 | 8 | 9 | 6 |
| 3 | 4 | 2 | 6 | 9 | 5 | 7 | 1 | 8 |
| 6 | 8 | 9 | 7 | 3 | 1 | 2 | 5 | 4 |
| 1 | 5 | 7 | 8 | 2 | 4 | 9 | 6 | 3 |
| 2 | 6 | 8 | 4 | 5 | 7 | 1 | 3 | 9 |
| 9 | 1 | 3 | 2 | 8 | 6 | 4 | 7 | 5 |
| 5 | 7 | 4 | 9 | 1 | 3 | 6 | 8 | 2 |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 2 | 1 | 5 | 7 | 3 | 4 | 9 | 8 |
| 8 | 3 | 5 | 2 | 4 | 9 | 6 | 7 | 1 |
| 9 | 7 | 4 | 6 | 1 | 8 | 3 | 5 | 2 |
| 5 | 1 | 2 | 8 | 3 | 6 | 7 | 4 | 9 |
| 4 | 8 | 9 | 7 | 2 | 5 | 1 | 6 | 3 |
| 3 | 6 | 7 | 1 | 9 | 4 | 2 | 8 | 5 |
| 7 | 9 | 8 | 3 | 6 | 2 | 5 | 1 | 4 |
| 2 | 5 | 6 | 4 | 8 | 1 | 9 | 3 | 7 |
| 1 | 4 | 3 | 9 | 5 | 7 | 8 | 2 | 6 |

La réforme de la TVA, un impératif majeur et urgent

La réforme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constitue un impératif "majeur" et "urgent" au regard des difficultés de trésorerie que connaissent les entreprises, a souligné, récemment à Casablanca, le président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alj.

"La trésorerie des entreprises pâtit fortement de la crise. Donc pour nous, il est logique et primordial de recouvrer les créances dues par l'Etat, avant de s'orienter vers d'autres financements. Pour cela, la réforme de la TVA est un impératif majeur et urgent", a expliqué M. Alj lors d'une rencontre avec le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Mohamed Benchaâbou, tenue sous le thème "La loi de Finances 2021 face à l'impératif de la relance". En outre, rapporte la MAP, le président de la CGEM a relevé que le renforcement des structures financières des entreprises devra être fait dans un premier temps par la récupération de ces créances, y compris celle envers l'Etat, ce qui permettra à ces entreprises de résorber le manque de liquidité auquel elles font face depuis des mois et d'honorer leurs engagements vis-à-vis de leurs parties prenantes, à savoir leurs fournisseurs et leurs salariés. "Aussi, pour la CGEM, la mesure à déployer en priorité pour l'année 2021 est l'amorce de la réforme de la TVA. Cette mesure n'est pas traduite dans le PLF alors qu'il s'agit d'un préalable au développement d'écosystèmes nationaux", a fait savoir M. Alj, rappelant que la TVA devrait être neutre pour les comptes des entreprises.

Par ailleurs, il a mis en avant l'importance de l'accélération de la capitalisation des entreprises qui est considérée comme une nécessité. "Pour faire émerger une nouvelle génération d'entreprises solides et compétitives qui pourra porter les projets industriels, notamment ceux de substitution aux importations et le 'Made in Morocco', il est primordial d'alléger les conditions de structuration et d'apports en capital".

"Nous saluons, à ce titre, la mesure adoptée par la Commission des finances qui acte la réduction du droit d'enregistrement de 1 à 0,5% pour les actes de constitution ou d'augmentation de capital des sociétés", a dit le patron des patrons, avant d'ajouter: "Nous sommes dans l'attente de l'approbation de notre proposition relative à la suppression des droits d'enregistrement sur les opérations de financement des entreprises". Au sujet des délais de paiement, M. Alj a évoqué les résultats de la troisième édition du Baromètre de la CGEM qui ressortent un allongement de 53 jours du délai supplémentaire moyen.

La Confédération a avancé sur ce dossier, dans le cadre de l'Observatoire des délais de paiement, pour que soient mises en place des sanctions pécuniaires pour tout retard dans les paiements de ces créances, a-t-il fait savoir, soulignant l'urgence de déployer une solution à même de résoudre, une fois pour toutes, cette problématique majeure.

Les prix reprennent un peu de hauteur dans la métallurgie



Après deux mois de baisse consécutive, l'indice des prix à la production du secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole» a repris de la hauteur au cours du mois d'octobre 2020.

Selon les données publiées récemment par le Haut-commissariat au plan (HCP), il s'est inscrit en hausse de 0,3% par rapport au mois de septembre 2020. Le même indice avait accusé une baisse durant les mois de septembre et d'août, reculant respectivement de 0,1% et 0,2%.

A en croire l'institution publique, cette augmentation est la résultante de la hausse des prix de la «Métallurgie» (2,0%), au niveau des «Industries alimentaires» (0,4%), dans l'«Industrie chimique» (0,2%), ainsi que dans l'«Industrie d'habillement» et dans la «Fabrication des produits en caoutchouc et en plastique» (0,1%).

La hausse s'explique aussi par la baisse des prix de la «Fabrication des équipements électriques» (0,2%), a expliqué le Haut-commissariat dans une note d'information relative à l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière (IPPIEM) du mois d'octobre dernier.

Pour rappel, la baisse enregistrée au cours du mois précédent (septembre) était attribuée à celle des prix de la «Métallurgie» (1,5%),

de la «Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» (0,2%), de la «Fabrication de textiles» (0,4%), du «Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège» (0,8%) et dans l'«Industrie d'habillement» et dans la «Fabrication des équipements électriques» (0,1%).

Le recul de l'indice des prix à la production du secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole» en septembre dernier était également causé par la hausse des prix des «Industries alimentaires» qui ont bondi de 0,2%,

selon le Haut-commissariat.

En août dernier, la baisse du même indice avait été justifiée par la baisse des prix de la «Métallurgie» (3,5%), du «Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège» (0,8%), de l'«Industrie d'habillement» (0,2%) et de la «Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» (0,1%).

D'après les économistes de l'institution publique, cette baisse était aussi liée à la hausse des prix des «Industries alimentaires» et de la «Fabrication d'équipements électriques» (0,4%).

Pour rappel, la précédente hausse de l'indice des prix à la production du secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole» (0,3%) avait été enregistrée au cours du mois de juillet 2020.

Comme l'avait expliqué le Haut-commissariat dans sa note d'information d'alors, cette hausse était attribuée à celle des prix des «Industries alimentaires» (0,5%), de la «Métallurgie» (1,8%) et dans l'«Industrie pharmaceutique» et la «Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et des équipements» (0,1%).

Cette augmentation, qui était intervenue après une évolution en dents de scie de l'indice, avait été également attribuée à la baisse des prix de la «Fabrication d'autres produits minéraux non métal-

liques» (0,3%), de l'«Imprimerie et reproduction d'enregistrements» (0,8%) et de la «Fabrication de meubles» (0,2%).

Si l'on en croit le Haut-commissariat, l'indice des prix à la production du secteur des «Industries extractives» a connu une hausse de 0,1% au cours du mois d'octobre 2020. Tandis que les indices des prix à la production des secteurs de la «Production et distribution d'électricité» et de la «Production et distribution d'eau» ont connu une stagnation durant la même période.

Il est à rappeler qu'en septembre dernier les indices des prix à la production des secteurs des «Industries extractives», de la «Production et distribution d'électricité» et de la «Production et distribution d'eau» avaient également connu une stagnation.

Un mois plus tôt, en août, une stagnation avait été enregistrée au niveau des indices des prix à la production des secteurs de la «Production et distribution d'électricité» et de la «Production et distribution d'eau».

En juillet 2020, les indices des prix à la production des secteurs des «Industries extractives», de la «Production et distribution d'électricité» et de la «Production et distribution d'eau» avaient également été marqués par une stagnation.

Alain Bouithy



Hausse de l'IPPIEM hors raffinage de pétrole après deux mois de baisse

Forte présence du Trésor sur le circuit bancaire

Le marché monétaire s'est maintenu à l'équilibre du 20 au 26 novembre dernier, conforté par l'interventionnisme de Bank Al-Maghrib (BAM) et le rehaussement des placements du Trésor, relève Attijari Global Research (AGR).

Tenant compte d'une importante levée de l'argentier de l'Etat sur le marché de la dette publique, l'encours moyen des injections à blanc et avec prise en pension du Trésor a connu une nette hausse pour s'établir à 11 milliards de dirhams (MMDH) contre 6,3 MMDH une semaine auparavant, souligne AGR dans sa note hebdomadaire "Weekly Hebdo Taux".

Dans ces conditions, les taux interbancaires évoluent en ligne avec le taux directeur à 1,5%. Aussi, les taux MONIA (Ndlr Moroccan Over-

night Index Average: indice monétaire de référence au jour le jour, calculé sur la base des transactions de pensions livrées ayant comme collatéral les bons du Trésor) oscillent à 1,41%, en repli d'un point de base par rapport à la semaine dernière.

Du côté des appels d'offres de BAM, l'institution d'émission continue à satisfaire 100% de la demande des banques. Les injections hebdomadaires à travers les avances à 7 jours baissent à 38,9 MMDH contre 40,5 MMDH une semaine auparavant.

La banque centrale intervient dans le circuit monétaire à hauteur de 64,9 MMDH à travers les pensions livrées, les prêts garantis et les swap de change, en augmentation de 2 MMDH en une semaine, fait savoir la même source.

Cosumar améliore son chiffre d'affaires à fin septembre

Le chiffre d'affaires consolidé de Cosumar s'est élevé à plus de 6,43 milliards de dirhams (MMDH) à fin septembre 2020, soit une hausse de 2,7% par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette amélioration est tirée principalement par la croissance des ventes à l'export, enregistrant un volume des ventes de 459 Kt à fin septembre 2020 contre 364 Kt à fin septembre 2019, explique le groupe dans un communiqué financier.

L'endettement net s'est établi à 3,28 MMDH en hausse de 1,21 MMDH, im-

pacté par le décalage de remboursement de la Caisse de compensation à fin septembre 2020, précise la même source.

Au troisième trimestre 2020, le CAPEX (dépenses d'investissement) s'est élevé à 340 millions de dirhams (MDH), concernant principalement la poursuite des mises à niveau et maintenance de l'outil industriel.

Le Groupe souligne également le bon déroulement de la campagne agricole sucrière avec une production de sucre blanc fin de campagne de 526 Kt malgré les conditions climatiques difficiles et la crise sanitaire actuelle.

L'ADII lance "Diw@anati" et "Bayyan Ly@", deux produits dédiés à l'entreprise et au consommateur

L'Administration des douanes et impôts indirects (ADII) a lancé, récemment à Rabat, deux nouveaux produits baptisés "Diw@anati" et "Bayyan Ly@", destinés à l'entreprise et au grand public, venant ainsi enrichir la palette des prestations en ligne offertes par l'ADII à ses clients-usagers.

Le premier produit, Diw@anati, est une plateforme web personnalisée destinée, dans un premier temps, aux chefs d'entreprise. Il a pour vocation de leur offrir une vue d'ensemble sur leurs opérations douanières, la possibilité d'en assurer le suivi au quotidien et en temps réel et de leur

permettre de disposer d'informations fiables et actualisées les aidant à mieux identifier d'éventuelles contraintes et à anticiper les risques potentiels, rapporte la MAP.

Le second produit que l'Administration des douanes lance concomitamment avec Diw@anati, porte le nom de Bayyan Ly@. Il s'agit d'une application mobile gratuite qui contribue à la protection des consommateurs en les informant sur l'authenticité de certains produits du marché.

S'exprimant lors d'un point de presse dédié à la présentation de ces deux produits digitaux, le directeur général de l'ADII, Naby Lakhdar, a souligné que les deux produits permettront d'améliorer la relation avec les opérateurs et le consommateur, en leur donnant accès à l'information douanière dont ils ont besoin de manière "rapide", "simple" et "transparente".

Aujourd'hui, l'accès à l'information est essentiel pour l'entreprise. Avec "Diw@anati", les opérateurs pourront économiser énormément de temps et améliorer, in fine, leur façon de produire et de créer de la valeur, a relevé M. Lakhdar.

"Bayyan Ly@" permettra, quant à lui, au consommateur d'avoir une idée sur l'authenticité de certains produits du marché et notifier éventuellement la douane pour faire les contrôles nécessaires, a-t-il ajouté. Et de noter que l'ADII est prête à améliorer ces produits lancés aujourd'hui et les



enrichir de manière à satisfaire les besoins des opérateurs et des consommateurs finaux.

S'agissant des principales fonctionnalités de Diw@anati, en intégrant quelques services libres d'accès, elles sont accessibles par authentification de l'opérateur économique. Cet espace est organisé autour de six fonctions principales dont la mise en service sera progressive.

Accessible via le portail Internet de l'ADII et en version mobile, Diw@anati utilise la technologie "responsive web design" offrant une expérience de consultation optimale quel que soit le terminal de consultation utilisés.

Pour ce qui est de Bayyan

Ly@, ce nouveau service destiné au grand public a pour objectif de permettre au consommateur de vérifier l'authenticité des marchandises soumises au marquage fiscal douanier et de consulter des informations utiles sur les produits concernés, en l'occurrence les boissons et les tabacs manufacturés.

Concrètement, il suffit de scanner, via la caméra d'un smartphone, le code QR imprimé sur la vignette fiscale apposée sur l'emballage du produit, ou d'introduire les 8 caractères qui figurent directement sur certains produits, lorsqu'ils ne comportent pas de vignettes fiscales. Le résultat restitué permet de s'assurer de l'authenti-

cité du produit mis en vente et de prendre connaissance de certaines de ses caractéristiques.

Au cas où les informations révélées seraient contradictoires avec les attributs réels du produit en question, l'application permet à l'utilisateur de signaler les discordances relevées au moyen d'une notification automatique à la douane.

L'application "Bayyan Ly@" est téléchargeable gratuitement sur les plateformes Play Store (Android) et App Store (iOS). Pour les besoins éventuels d'information ou d'assistance, les utilisateurs peuvent se rendre sur le site web dédié, à l'adresse "https://bayyanliya.douane.gov.mg".



Enrichir la palette des prestations en ligne offertes par l'Administration des douanes à ses clients-usagers

Le dirham s'apprécie vis-à-vis du dollar

Le dirham s'est apprécié de 0,36% vis-à-vis du dollar américain et s'est déprécié de 0,15% par rapport à l'euro, au cours de la période allant du 20 au 25 novembre 2020, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, indique BAM dans son dernier bulletin des indicateurs hebdomadaires.

Au 20 novembre 2020, l'encours des avoirs officiels de réserve s'est établi à 292,8 milliards de dirhams (MMDH) en progres-

sion de 0,5%, d'une semaine à l'autre, et de 24,2% en glissement annuel, rapporte la MAP.

Du 19 au 25 novembre 2020, la banque centrale a injecté un total de 103,3 MMDH, dont 40,5 MMDH sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, 23,9 MMDH sous forme d'opérations de pension livrée, 31,6 MMDH dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME et 7,4 MMDH au titre des opérations de swap de change.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien moyen des échanges, durant la pé-

riode du 19 au 25 novembre, s'est établi à 5,2 MMDH et le taux interbancaire s'est situé à 1,5% en moyenne, relève la même source notant que lors de l'appel d'offres du 25 novembre (date de valeur le 26 novembre), BAM a injecté un montant de 38,9 MMDH sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, le MASI s'est apprécié de 3,6%, ramenant sa contreperformance depuis le début de l'année à 8,8%. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression qui a concerné l'ensemble des secteurs avec notamment des taux de 4,6% pour celui des "banques" et de 3%

pour celui des "bâtiments et matériaux de construction".

A l'inverse, les indices relatifs aux secteurs des "mines" et de la "sylviculture et papier" ont enregistré des replis de 2,1% et de 0,3%.

Pour ce qui est du volume global des échanges, il s'est élevé à 735,9 MDH, après 324,5 MDH une semaine auparavant. Sur le marché central actions, le volume quotidien moyen a atteint 142,3 MDH contre 81,1 MDH la semaine dernière.

Musique et mode marocaines à l'honneur à Stockholm

La musique et la mode marocaines se sont donné l'accolade, récemment à Stockholm, le temps d'un show où le Maroc était à l'honneur dans le cadre d'une manifestation placée sous le thème "Quand la musique rencontre la mode au-delà des frontières". "Le Maroc était à l'honneur à travers un show de la marque Taralgte Stockholm et un concert musical du groupe musical Sirocco. La participation marocaine intervient dans le cadre d'un grand Festival organisé par la commune de Stockholm pendant cinq mercredis consécutifs", a déclaré à la MAP Imane Belmkaddem, directrice-fondatrice de Stockholm International Fair, et responsable du projet.

Conçue comme un défilé de mode de luxe avec de la haute couture de divers pays (Maroc, Australie, Italie, Liban, Angleterre, Egypte et Tunisie), cette manifestation a été l'occasion d'apprécier les collections de célèbres designers comme Elie Saab, Samantha Sung, Roberto Cavalli, et bien d'autres; chaque fashion-show étant accompagné de concerts liés à son pays d'origine.

Le show marocain a été suivi d'un magnifique concert du groupe suédois Sirocco, qui mixe harmonieusement les rythmes maroco-andalous, nord africains et scandinaves dans une belle fusion de musique et de mode.

Et pour cause, explique Mme Belmkaddem, Taralgte Stockholm, une marque émergente de mode maroco-suédoise, vogue entre deux cultures

"grâce à ses designs distinctifs, ses pièces sur mesure tissées à la main et ses couleurs flamboyantes". La collection, indique-t-elle, agit comme une représentation visuelle du patrimoine marocain et de l'architecture de Stockholm, en particulier les maisons de ville colorées de l'emblématique Stortorget, une rue mythique de la vieille ville de Stockholm, qui a servi d'inspiration pour la gamme.

Pour sa nouvelle collection, Taralgte Stockholm collabore avec la célèbre peintre marocaine Fatima El Hajjaji, créant une collection haute couture et élégante de pièces uniques (manteaux, jupes, robes imprimées...), avec des peintures d'artistes où chaque pièce présente un patrimoine culturel d'une ville ou région marocaines, les tenues étant accessoirisées avec une collection de bijoux vintage berbères, comme les loubanes, les colliers en argent, etc. "On a préparé cette collection avec beaucoup de cœur, particulièrement parce que j'ai pu collaborer avec ma mère, l'artiste Fatima El Hajjaji, qui m'a toujours inspirée autant sur le plan personnel qu'artistique. C'est à travers ma mère que j'ai aimé l'art et la mode, et j'ai toujours rêvé de lui rendre hommage et immortaliser ses plus de 22 ans de carrière d'artiste", dira Mme Belmkaddem.

Selon elle, "créer une collection avec des imprimés de ses premiers tableaux et premières inspirations était quelque chose de magique, particulièrement en cette année exceptionnelle où nous



n'avons pas pu nous réunir à cause de la pandémie".

La deuxième collection du show était des robes de soirée avec touche marocaine, d'une élégance simplicité jouant sur les nuances où dialoguent mystiquement le noir, le doré et le rouge. "C'est une manière de rendre hommage au travail méticuleux et patient des Maalem, mais dans un style moderne et raffiné", qui plus est a été rehaussé, le temps de ce show, par une collection de tenues traditionnelles marocaines pour homme offerte par l'Ambassade du Maroc à Stockholm. Taralgte Stockholm est née de la découverte de cette magnifique et belle région du sud-est marocain et de l'amour de son patrimoine et artisanat authentiques, ainsi que de la beauté surprenante de la ville de Stockholm. Selon Mme Belmkaddem, chaque pièce

de cette collection a été faite avec beaucoup de recherches et de passion. Le nom de chaque tenue a été choisi minutieusement, définissant le symbolisme de la couleur ou du paysage qui l'inspire (Coucher de soleil vif, Co-cean, Blue Sky, Lever de soleil romantique, Sun-Shine, Splashy ...). L'objectif principal de ces pièces sur mesure, totalement faites main 100% produits marocains, est de rendre vraiment hommage à l'artisan marocain et à la richesse du Maroc, particulièrement la région d'Oued Drâa, dira-t-elle. Et de préciser qu'il s'agit aussi de montrer que "les méthodes du développement durable, en vogue actuellement dans le monde entier, particulièrement dans les pays scandinaves, ont été appliquées depuis très longtemps au Maroc par nos ancêtres".

Le prix Renaudot décerné à Marie-Hélène Lafon pour "Histoire du fils"



Le prix Renaudot a été décerné lundi, quelques minutes après le Goncourt, à Marie-Hélène Lafon pour son roman "Histoire du fils" (Buchet-Chastel), une saga qui court sur un siècle de 1908 à 2008. "C'est un parcours d'écriture, d'édition, de fidélité avec une maison qui a fait confiance à quelqu'un qui était parfaitement inconnu il y a 19 ans", a commenté, peu après cette annonce, Marie-Hélène Lafon, lors d'un entretien retransmis en ligne par le mensuel spécialisé Livres Hebdo. "Je suis d'autant plus heureuse de l'avoir que les libraires, plus que jamais cette année, ont besoin des prix", a-t-elle ajouté.

Le Renaudot, comme le Goncourt, ont été attribués 48 heures après la réouverture des librairies, en pleine crise sanitaire due au Covid-19. Marie-Hélène Lafon, 58 ans, peu connue du grand public, est une autrice au long CV, avec déjà 13 romans à son actif. Elle est professeure de lettres classiques à Paris. Elle fait vivre une langue pure et riche. Et son roman avait été déjà remarqué de nombreux jurys littéraires en cette rentrée, reportant au passage le prix des librairies de Nancy en septembre. Le personnage

principal de son roman, André, élevé par sa tante, perce un secret de famille en explorant sa généalogie.

La Canadienne Dominique Fortier, avec "Les Villes de papier" (Grasset), une biographie romancée de la poétesse Emily Dickinson, a remporté le Renaudot de l'essai.

Cette année, Covid-19 oblige, la remise des prix littéraires a été bousculée et s'est déroulée par visioconférence.

Mais, crise sanitaire ou pas, ce qui ne change pas, c'est que les prix littéraires sont toujours accompagnés d'un petit parfum de souffre. Samedi, le New York Times dénonçait dans une enquête le jeu trouble des jurys littéraires français où, selon le quotidien, la qualité littéraire passe après des conflits d'intérêt flagrants et des intrigues difficilement lisibles pour le grand public.

Le Goncourt est moins directement visé que le Renaudot. "Évidemment les polémiques je les connais, j'en ai pleinement conscience (...) J'ai conscience qu'il y a des enjeux éthiques qui sont à l'oeuvre derrière tout ça. La position est périlleuse. Nous sommes des équilibristes", a d'ailleurs réagi la lauréate à ce sujet.



La Marocaine Asha primée à l'Eurovision Junior

La chanson "Palante", composée par la marocaine Hajar Sbihi, alias ASHA, a remporté le troisième prix du concours Eurovision de la chanson junior 2020, tenu dimanche à Varsovie, a annoncé la société de la radio et télévision espagnole. Interprétée par Solea Fernandez, cette chanson est composée également par César G. Ross, et Bruno Valverde. La candidature de la France, menée par Valentina, 11 ans, a remporté la première place avec sa chanson "J'imagine", devant la représentante

du Kazakhstan, Karakat Bashanova, qui a pris la deuxième place.

Douze pays ont participé à la 18e édition du Concours Eurovision Junior 2020, qui s'est tenue sous le slogan "#MoveTheWorld".

Hajar Sbihi, 23 ans, est une chanteuse et compositrice marocaine établie depuis quelques années en Espagne. Née et ayant grandi au Maroc, Hajar a été sélectionnée à l'âge de 12 ans pour participer à l'interprétation de la chanson "Bokra" (demain), un appel à la promo-

tion de la liberté, la paix, la tolérance, l'espoir, la fraternité et l'amour. Cette chanson a été réalisée sous les auspices de Quincy Jones en tant que producteur, en collaboration avec Red One. Après des études supérieures en Espagne, Hajar a décidé de s'installer dans le pays ibérique pour se consacrer à la musique. Elle a sorti son premier single en juin dernier qui a atteint plus d'un million de vues sur Youtube en un mois. Hajar a aussi composé des chansons qui font l'actualité en Espagne.

Bouillon de culture

Vernissage

Le vernissage de l'exposition "Casarchives", organisée à l'initiative des Archives du Maroc et dédiée à la mémoire historique de Casablanca, s'est tenu lundi à Rabat en présence du ministre de la Culture, de la jeunesse et des sports, Othman El Ferdaous. Lors de cette exposition montée à l'occasion de la Journée nationale des archives, le public est invité à entreprendre une pérégrination dans l'histoire du patrimoine de la métropole, particulièrement pour la période couvrant la fin du 19ème siècle et le Protectorat français, à travers une sélection de photos, dahirs, arrêtés viziriels, cartes et plans. "Chaque 30 novembre, nous célébrons la Journée nationale des archives et nous avons pris l'habitude d'organiser des colloques et des expositions, mais cette année vu la situation sanitaire que traverse le pays, nous avons jugé sage de nous contenter d'une exposition", a indiqué à cette occasion le directeur des Archives du Maroc, Jamaâ Baida dans une déclaration à la MAP.



"Life Goes On" en tête du hit-parade



Les rois de la K-pop BTS sont devenus le premier groupe au monde à faire figurer une chanson en langue étrangère en tête du classement de référence des ventes d'album aux Etats-Unis, le Billboard.

Leur dernier single, essentiellement en Coréen, a réussi à se hisser au sommet du top 100 américain une semaine après sa sortie, a annoncé lundi le magazine spécialisé Billboard.

C'est la première fois qu'une chanson en langue étrangère arrive en tête de ce classement depuis sa création il y a 62 ans.

BTS (abréviation de Bangtan Sonyeondan, qui signifie "Boy scouts résistants aux balles") est devenu en sept ans un des plus grands groupes de la planète, générant des milliards de dollars de revenus pour l'économie sud-coréenne.

En août, ils étaient devenus le premier groupe 100% sud-coréen à arriver en tête des hits aux Etats-Unis avec leur nouveau

tube "Dynamite".

Le succès planétaire de ce "Boys band" témoigne de l'attrait grandissant de la culture populaire sud-coréenne aux Etats-Unis, après le triomphe en février aux derniers Oscars du film "Parasite" de Bong Joon-ho.

"Dynamite", qui était entièrement en anglais, est toujours en troisième position dans le Top 100 dans lequel figurent également cinq autres titres de BTS.

"Life Goes On" est le troisième morceau du groupe à arriver numéro 1, après "Dynamite" et leur remix de "Savage Love" de Jawsh 685 et Jason Derulo. Le groupe a réalisé cet exploit "plus vite que tout autre groupe depuis les Beatles", a affirmé Billboard.

En 1964, le groupe britannique avait réussi cette performance en un peu plus de deux mois avec les morceaux "I Want to Hold Your Hand", "She Loves You" et "Can't Buy Me Love".



La pandémie propulse les besoins humanitaires à des niveaux record

L'ONU a lancé mardi un appel humanitaire record de 35 milliards de dollars (29 milliards d'euros) pour 2021, la pandémie ayant plongé des centaines de millions de personnes dans la pauvreté et des famines se profilant.

Avec le choc de la pandémie de Covid-19, le nombre des personnes ayant besoin d'aide humanitaire dans le monde va atteindre un nouveau record : 235 millions, une augmentation de 40% en un an, selon les plans de réponse humanitaire coordonnés par l'ONU.

Ainsi, si toutes ces personnes vivaient dans un seul pays, ce serait le cinquième plus peuplé du monde.

Les fonds demandés par l'ONU et ses partenaires visent à aider dans 56 pays quelque 160 millions de personnes (sur les 235 millions) parmi les plus vulnérables qui font face à la faim, aux conflits, aux déplacements et aux conséquences du changement climatique et de la pandémie.

Cette année, "l'augmentation est presque entièrement due au Covid-19", qui a fait au moins 1,46 million de morts en près d'un an, a souligné le responsable des Affaires humanitaires à l'ONU Mark Lowcock, en conférence de presse. "Le tableau que nous présentons est le plus sombre que que nous ayons jamais exposé en matière de besoins humanitaires à venir", a-t-il ajouté.

La pandémie a bouleversé la vie de tous, dans chaque recoin de la planète, observe l'ONU, notant que "ceux qui vivaient déjà sur le fil du rasoir ont été durement et disproportionnellement touchés par l'augmentation des prix de la nourriture, la chute des revenus, l'interruption des programmes de vaccination et la fermeture des écoles".

Pour la première fois depuis la fin des années 1990, l'extrême pauvreté a augmenté. L'espérance de vie chute dans le monde et le nombre annuel des morts liés au VIH, à la tuberculose et au paludisme pourrait doubler.

En outre, "de multiples famines se pro-



filent à l'horizon", avertit l'ONU. "Les voyants sont au rouge et les alarmes sonnent", a mis en garde Mark Lowcock.

D'ici à la fin 2020, 270 millions de personnes pourraient souffrir d'insécurité alimentaire aiguë, soit 82% de plus qu'avant la pandémie.

La population au Yémen, au Burkina Faso, au Soudan du Sud et dans le nord-est du Nigeria est au bord de la famine, tandis que d'autres pays et régions, comme l'Afghanistan et le Sahel, sont également "potentiellement très vulnérables", a déclaré M. Lowcock. "Si nous arrivons à passer l'année 2021 sans famine majeure, ce sera une réus-

site majeure", a-t-il dit.

L'appel des Nations unies montre que la Syrie et le Yémen, ravagés par la guerre, sont en tête de liste des pays qui ont le plus besoin d'aide humanitaire. L'ONU demande près de six milliards de dollars pour aider des millions de Syriens dans leur pays et dans le monde et près de 3,5 milliards de dollars pour soutenir environ 20 millions de personnes au Yémen, en proie à la plus grave crise humanitaire sur la planète. "Le système humanitaire a de nouveau fait ses preuves en 2020, en fournissant nourriture, médicaments, abris, éducation et autres produits essentiels à des dizaines de millions de

personnes", a assuré le secrétaire général des Nations unies, António Guterres. "Mais la crise est loin d'être terminée. Les budgets de l'aide humanitaire sont confrontés à de graves pénuries alors que l'impact de la pandémie mondiale continue de s'aggraver. Ensemble, nous devons mobiliser des ressources et nous montrer solidaires avec les personnes qui vivent des moments très sombres", a-t-il ajouté.

Cette année, les donateurs internationaux ont fourni un financement record de plus de 17 milliards pour la réponse humanitaire collective, sur les 29 milliards demandés en décembre dernier.

Pétition européenne pour un vaccin "gratuit et accessible à tous"

Faire du vaccin contre le Covid-19 un "bien commun", gratuit et accessible à tous: c'est l'objectif d'une "Initiative citoyenne européenne" (ICE) lancée lundi, dont les promoteurs espèrent recueillir plus d'un million de signatures pour contraindre la Commission européenne à ouvrir le débat.

Lancée par une dizaine de citoyens européens, cette pétition est déjà soutenue en France par un "comité" formé de plusieurs dizaines d'associations, ONG, syndicats et partis dont le People Health Movement, Oxfam, les

Economistes atterrés, le Parti communiste français et le parti de gauche radicale LFI. "Ce vaccin est un bien commun de l'humanité. Il a été largement financé par l'argent public (...). Il doit donc être mis à disposition des citoyens", estime le comité de soutien dans un communiqué, souhaitant aussi "garantir l'accès pour tous aux diagnostics et traitements". "Les multinationales pharmaceutiques ne doivent pas faire de profits sur cette pandémie", poursuivent les signataires, rappelant que dans les années 1990, les laboratoires avaient "imposé des prix exorbi-

tants pour le traitement contre le VIH", le gouvernement sud-africain réagissant notamment par l'octroi de "licences obligatoires", ouvrant "la voie à des alternatives génériques abordables".

Dans cette pétition, ils demandent à la Commission européenne de légiférer pour "veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle, y compris les brevets, n'entravent pas l'accessibilité" des futurs vaccins et traitements, et que la législation européenne "ne limite pas l'efficacité immédiate des licences obligatoires" qui pourront être délivrées

par les Etats membres.

Ils réclament aussi l'introduction "d'obligations légales pour les laboratoires pharmaceutiques bénéficiaires de fonds de l'UE de partager leurs connaissances, la propriété intellectuelle et les données relatives"; mais aussi d'être transparents sur "les contributions publiques, les coûts de production et les clauses d'accessibilité".

Pour qu'un débat s'ouvre à Bruxelles, la pétition devra recueillir un million de signatures avant le 30 novembre 2021, dans au moins sept pays européens.

Nicolas Sarkozy dénonce des "infamies" à la reprise de son procès



L'ancien chef de l'Etat français Nicolas Sarkozy a dénoncé lundi des "infamies" au cours de son procès pour corruption, sans précédent sous la Vème République en place depuis plus de 60 ans.

Appelé à la barre pour la lecture des infractions qui lui sont reprochées, l'ex-président (2007-2012) s'est insurgé, dans ses premiers mots au tribunal correctionnel de Paris, contre les "infamies" dont il se dit la cible "depuis six ans". Il s'est ensuite assis près de ses deux coprévenus : son avocat Thierry Herzog et l'ancien magistrat Gilbert Azibert.

Pendant les six heures de contestations procédurales, Nicolas Sarkozy, jambes croisées et mains jointes devant lui, a souvent opiné du chef aux arguments soulevés par son camp.

Dans ce dossier, il est soupçonné d'avoir, avec Thierry Herzog, tenté de corrompre Gilbert Azibert, alors en poste à la Cour de cassation, la plus haute juridiction judiciaire, pour peser sur une autre affaire.

L'avocate de Nicolas Sarkozy, Jacqueline Laffont, a commencé à plaider la "nullité de la procédure toute entière", en raison selon elle de "nombreuses dérives" et de "violations

répétées, graves" des droits de la défense.

Jamais un ex-président français n'avait été jugé pour corruption depuis que le général de Gaulle était revenu au pouvoir, en 1958. Avant Nicolas Sarkozy, 65 ans, un seul ancien chef de l'Etat, Jacques Chirac, avait été condamné, en 2011 dans l'affaire des emplois fictifs de la Ville de Paris, dont il avait été le maire. Mais sans avoir jamais comparu devant ses juges, pour des raisons de santé.

Retiré de la politique depuis sa défaite à la primaire de la droite fin 2016 mais toujours très influent chez Les Républicains (droite), Nicolas Sarkozy encourt une peine de dix ans de prison et d'un million d'euros d'amende pour corruption et trafic d'influence, comme ses coprévenus qui sont jugés en sus pour violation du secret professionnel. Ils contestent aussi toute infraction.

Selon l'accusation, Nicolas Sarkozy cherchait à obtenir des informations couvertes par le secret, voire à peser sur une procédure engagée devant la Cour de cassation liée à un dossier - l'affaire Bettencourt - dans laquelle il avait obtenu un non-lieu fin 2013.

En contrepartie, il aurait donné un "coup de pouce" à Gilbert Azibert pour un poste de prestige convoité par

ce dernier à Monaco, mais qu'il n'a en fine jamais obtenu.

Cette affaire a surgi d'un autre dossier qui concerne depuis des années l'ex-chef de l'Etat : celui des soupçons de financement libyen de sa campagne présidentielle de 2007, qui lui vaut une quadruple mise en examen.

Dans le cadre de ces investigations, les juges avaient découvert en 2014 l'existence d'une ligne téléphonique officieuse entre l'ancien président et son avocat, Thierry Herzog, ouverte sous le nom de "Paul Bismuth".

Les conversations interceptées sur cette ligne sont au coeur du dossier des "écoutes" : elles sont la preuve, pour l'accusation, d'un "pacte de corruption".

Lundi, la défense s'est aussi attaquée à l'affaire "bis", celle des "fadettes" : une enquête préliminaire diligentée pour dénicher l'éventuelle "taupe" qui aurait informé Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog qu'ils étaient écoutés par la justice sur la ligne "Bismuth".

Dans cette enquête parallèle, classée sans suite près de six ans après son ouverture, le parquet national financier (PNF) - qui représente l'accusation à l'audience - a épluché les factures téléphoniques détaillées ("fadettes") de

plusieurs ténors du barreau parisien, une entorse majeure au secret professionnel et à la vie privée des avocats, selon les conseils des prévenus. "En dépit de moyens exceptionnels, démesurés, dérogatoires et scandaleux", cette enquête a été classée sans suite fin 2019, a souligné l'avocate de M. Sarkozy.

Le tribunal ne peut qu'"annuler intégralement la procédure d'instruction", a renchéri Hervé Temime, l'un des avocats de Thierry Herzog.

En fin de journée, la défense a estimé que les écoutes elles-mêmes - pourtant validées en 2016 par la Cour de cassation - devaient être "écartées des débats", considérant qu'elles violent le secret des échanges entre un avocat et son client.

Le procès s'était ouvert le 23 novembre mais avait été aussitôt suspendu pour trois jours. Gilbert Azibert, 73 ans, avait sollicité le renvoi de l'audience, invoquant sa santé fragile dans le contexte de la pandémie. Cette requête avait été rejetée jeudi après une expertise médicale.

Un autre rendez-vous judiciaire attend Nicolas Sarkozy au printemps : le procès dans l'affaire Bygmalion sur ses frais de campagne pour l'élection présidentielle de 2012.

Retour en masse des déplacés de Boko Haram malgré la tuerie du week-end

Les évacuations massives des camps de personnes déplacées par le conflit contre Boko Haram dans le nord-est du Nigeria se poursuivent malgré la tuerie qui a fait des dizaines de morts, les autorités encourageant le retour à la terre face aux risques de crise alimentaire.

Quelque 3.000 personnes qui vivaient dans un camp à Maiduguri, la capitale de l'Etat du Borno, depuis six ans après avoir fui les violences jihadistes, ont été reconduites en bus lundi dans leur région d'origine, Marte, à 130 kilomètres de là, sur ordre des autorités.

Selon les témoignages recueillis par l'AFP, la plupart des déplacés étaient satisfaits de retrouver "les fermes et les terres abandonnées" dans cette région considérée autrefois comme le grenier à blé du lac Tchad, mais s'inquiétaient de savoir si les autorités s'engageraient à sécuriser la zone, où opère le groupe l'Etat islamique en Afrique de l'Ouest (Iswap), branche dissidente de Boko Haram.

Boko Haram et l'Iswap continuent de semer la terreur dans la région, où des dizaines de civils ont été "froidement tués" samedi alors qu'ils travaillaient dans une rizière, selon les Nations unies.

L'ONU avait avancé dimanche un bilan de 110 morts, mais est revenu lundi sur ce nombre, confirmant à ce stade "plusieurs dizaines" de morts, dans un nouveau communiqué.

Le gouverneur de l'Etat de Borno, qui a assisté aux obsèques, a fait savoir de son côté que "plus de 70 personnes" avaient péri et que la localité, à une vingtaine de kilomètres de Maiduguri, comptait encore de nombreux disparus.

Les agriculteurs, pêcheurs ou bûcherons sont régulièrement pris pour cible par les jihadistes, qui les accusent de transmettre des informations à l'armée ou de ne pas leur payer les taxes qu'ils leur imposent pour exercer une activité économique et agricole. "Il est malheureux que tant d'attaques visent les paysans, les pêcheurs et les familles qui tentent de retrouver des moyens de survivre après 10 ans de conflit", déplore l'ONU dans



son communiqué. "Aider les communautés rurales à reconstruire leurs moyens de subsistance est notre priorité et le seul moyen d'éviter une terrible crise alimentaire dans l'Etat du Borno", ajoute son responsable.

Le gouverneur du Borno s'est engagé à reloger les deux millions de déplacés du conflit chez eux malgré les menaces sécuritaires, affirmant qu'il n'est plus possible financièrement de les prendre en charge dans des camps protégés par l'armée et où ils vivent quasiment uniquement de distributions alimentaires.

"Nous pourrions bientôt faire face à une crise alimentaire sévère à cause des activités destructrices des bandits qui détruisent les

fermes et tuent aussi les paysans", a déclaré le Dr Abiso Kabir, directeur du groupe agricole nigérian Wal-Wanne Group, qui employait nombre des ouvriers agricoles tués samedi, lors d'une conférence de presse.

Environ 4,3 millions de personnes ont été victimes d'insécurité alimentaire en juin 2020, en raison de l'augmentation des violences, mais surtout de la crise du coronavirus et des restrictions de déplacement.

La semaine dernière, le Nigeria est officiellement entré en récession pour la seconde fois en quatre ans, et la crise alimentaire proche de la famine qu'a connu le nord-est du pays en 2016 pourrait être pire l'année prochaine.

Pour Vincent Foucher, chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) français et spécialiste du conflit, le "cœur de cette crise humanitaire, c'est les déplacements massifs de populations qui n'ont plus accès depuis à leurs espaces agricoles ou leurs zones de pêche".

En plus de l'insécurité, à laquelle le président Muhammadu Buhari n'a jamais réussi à répondre, le chercheur rappelle également "des séries d'incidents entre le dispositif humanitaire et les autorités nigériennes, notamment les militaires, qui ont accusé les ONG de soutenir les jihadistes pour des raisons mystérieuses. Ces incidents n'ont pas aidé à fournir une aide solide".

Cri d'alarme de l'OMS sur la situation au Brésil et au Mexique



Le patron de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a lancé lundi un cri d'alarme sur la situation au Brésil et au Mexique en proie à une progression rapide

du Covid-19, appelant les autorités des deux pays à prendre la situation "très au sérieux". "Je pense que le Brésil doit prendre cela très, très sérieusement. C'est très, très inquiétant",

a mis en garde Tedros Adhanom Ghebreyesus, face à l'évolution de la pandémie dans un pays dont le président, Jair Bolsonaro, nie la gravité de la maladie et a fait savoir la semaine dernière qu'il ne se ferait pas vacciner.

Lors de sa conférence de presse bi-hebdomadaire à Genève, il a lancé le même appel au Mexique qui, a-t-il souligné, est "en mauvaise posture". "Le nombre de cas a doublé et le nombre de morts a doublé", s'est inquiété Tedros Adhanom Ghebreyesus, avant d'insister: "nous voulons demander au Mexique de prendre cela très au sérieux".

Le Brésil, qui compte 212 millions d'habitants, est le deuxième pays le plus endeuillé par la pandémie, avec plus de 170.000 morts, derrière les Etats-Unis, selon Johns Hopkins University.

Le directeur général de l'OMS a souligné que le Brésil avait réussi à faire baisser de deux tiers quasiment le nombre de cas depuis le pic atteint en juillet, avec 114.000 cas lors de la semaine du 2 novembre. Mais "pendant la se-

maine du 26 novembre, on est de nouveau à 218.000 cas par semaine", a-t-il souligné. "Si vous prenez le nombre de morts, la semaine du 2 novembre c'est 2.538 et maintenant nous en avons 3.876", a-t-il poursuivi.

Le président brésilien d'extrême droite a été critiqué pour sa gestion de l'épidémie, minimisant sa gravité, et s'est opposé à la restriction des activités économiques. Il a personnellement surmonté le Covid-19 en juillet après avoir été contaminé à l'âge de 65 ans, profitant de l'occasion pour réaffirmer sa foi inébranlable dans l'hydroxychloroquine, dont l'efficacité n'est toutefois pas prouvée scientifiquement. "Je vous le dis, je ne le prendrai pas (le vaccin)", avait-il lancé jeudi.

Le Mexique a atteint la barre des 100.000 morts le 20 novembre, et huit jours plus tard, a dépassé pour la première fois le seuil des 12.000 cas de contamination par jour. Au Mexique, le nombre de cas a augmenté de 30% la semaine du 23 au 28 novembre, selon les chiffres officiels.

Où va le Liban ?

II - Le grand partage

Blocus et confiscation ont entraîné une famine qui a frappé les populations provoquant la mort de plus de la moitié entre 1915 et 1916.

C'est pendant cette Première Guerre mondiale que le périmètre géographique du Liban a été tracé, en dehors de la volonté des concernés que sont les Libanais puisque c'est une création issue d'accords secrets entre la France et le Royaume-Uni. Ces accords ont été conclus, lorsque les alliés s'étaient assurés de la défaite du camp germano-austro-hongrois et son allié ottoman, dits accords de Sykes-Picot signés le 16 mai 1916. Ces accords ont établi une règle de partage de tous les territoires du Moyen-Orient sous la domination ottomane. Le Levant dans sa totalité (Liban et Syrie actuels) est passé sous mandat français, alors que les autres territoires (Irak et Palestine) sont mis sous tutelle britannique.

Ce partage n'est devenu officiel qu'à la conférence de San Remo, qui est une réunion internationale tenue du 19 au 26 avril 1920, et qui consistait à préparer le traité de Sèvres. Il s'agit d'une conférence organisée dans le cadre d'un "Comité supérieur" composé de représentants britanniques, français, italiens, grecs, Japonais et belges, qui s'est réuni pour fixer le sort des régions arabes du Moyen-Orient sous domination ottomane. Leur mise sous mandat a été approuvée par la SDN, ancêtre de l'actuelle ONU.

Le Traité de Sèvres ainsi approuvé a permis de dépecer totalement l'Empire ottoman. Même son armée a été dissoute et remplacée par un système de tutelle étrangère. Face à ces nouveaux mandats qui revêtent la forme d'une nouvelle colonisation, le monde arabe n'est pas resté en hibernation. Ses populations vont faire émerger les nouvelles élites qui prendront en charge leur encadrement en vue de la création de mouvements de revendication pour l'acquisition de l'indépendance.

Les revendications verbales seront suivies de révoltes, puis de passage aux armes pour affronter les nouveaux occupants. Ainsi en est-il pour le Levant comme pour l'Irak, la Palestine et l'Égypte. C'est de nouveau le nationalisme arabe qui renaît et qui va revendiquer l'instauration du Royaume de Syrie, en y réservant un statut d'autonomie au Mont-Liban. Après une rude bataille tout le long du mois de juillet 1920, les partisans de la monarchie de Syrie ont été défaits et ils furent contraints de quitter leur pays, la Syrie.

Ironie du sort, la famille Al Atrache était mêlée aux revendications en faveur de la monarchie en Syrie. Le père est décédé dans la bataille, la mère, la princesse Alyae Al Moundhir et ses deux enfants Farid et Ismahane, ont reçu l'ordre de quitter le pays, comme tous ceux qui ont



Liban / (Gallo) Imasse / (CAPITA)

participé au mouvement pour la monarchie. La famille s'est exilée au Caire, et c'est dans cette ville que les deux enfants vont se métamorphoser et occuper le devant de la scène de la chanson arabe pendant des décennies.

C'est juste durant les jours qui ont suivi la signature du traité de Sèvres et plus précisément le 1er septembre 1920, qu'à la demande de la communauté maronite, l'Etat du Grand Liban est proclamé à Beyrouth avec des frontières fixes. Ce Grand Liban n'inclut pas seulement les populations maronites, mais également les musulmans sunnites, les chiïtes, les druzes et les alaouites, mais les clivages existants rendaient improbable la naissance d'un Etat libanais stable.

Après moult révoltes et revendications, le Haut-commissariat français de tutelle a promulgué, en 1926, la création des postes de président de la République et de chef du gouvernement ainsi que d'une Chambre de députés.

Dix ans après, en 1936, le traité franco-libanais reconnaissant l'indépendance du Liban est signé, mais sans entrer en vigueur car il devait être ratifié par l'Assemblée nationale française. La situation devint confuse lorsque la Deuxième Guerre mondiale a éclaté, et que tout le Levant a été mis sous l'autorité du régime de Vichy. Celle-ci n'a pas assez duré, car les forces britanniques et la France Libre (du Général De Gaulle) ont réussi à lui reprendre le pays, et rentrer à Beyrouth le 15 juillet 1941. Le responsable de l'autorité française exerçait ses pouvoirs comme représentant personnel du Général De Gaulle, et il devait faire face à la

fois aux ingérences britanniques et aux revendications nationales libanaises.

C'est entre les mois de septembre et de novembre 1943 que les mécanismes d'indépendance ont été déclenchés. En septembre, deux grandes figures du nationalisme libanais ont présenté les grands traits du Pacte national. Il s'agit de Bechara El Khoury et de Riad Essolh qui occupaient respectivement les postes de président de la République et du chef du gouvernement. Au mois de novembre suivant, l'Assemblée nationale libanaise approuve la suppression de tous les articles relatifs au mandat français. Ce qui n'a pas plu aux autorités dudit mandat qui ont réagi en emprisonnant quelques membres du gouvernement. Pour éviter que la situation ne s'aggrave, les autorités françaises ont choisi la négociation vu le nombre de grèves et de manifestations organisées au quotidien et qui finissaient souvent par des attaques et des incendies contre tout ce qui représentait l'occupant.

Ces événements ont contraint l'Hexagone à accélérer le processus d'indépendance et à la fin du mois de novembre, la France libre s'est résolue à accorder l'indépendance au pays. La souveraineté du Liban a ainsi été officiellement reconnue le 3 janvier 1944, en même temps que celle de la Syrie, mais les dernières troupes françaises ne quitteront la région qu'en décembre 1946.

Avant l'indépendance, la vie des Libanais subissait l'effet de toutes les intrigues et des contradictions entre les principales puissances occidentales et ottomanes, ainsi que celle des conflits d'intérêts qui en découlent. Ce n'est pas le cas

de la situation d'après l'indépendance, puisque le nouvel environnement politique et idéologique qu'aura connu le monde arabe va potentiellement affecter le Liban comme toute la région du Moyen-Orient.

Il y a d'abord le nationalisme arabe dans ses aspects socialistes et baathistes, le conflit israélo-arabe, le problème palestinien et, enfin, l'effet de la révolution iranienne de l'Ayatollah. Khomeyni de 1979. Ce sont là les principaux facteurs qui ont hypothéqué le Liban.

Juste après son indépendance, le Liban s'est accordé le privilège de prendre part à la création de la Ligue arabe le 22 mars 1945. C'est un privilège que plusieurs pays ne pouvaient pas avoir vu que leur souveraineté était encore confisquée par les colonisateurs. Selon les exigences de la solidarité arabe inscrites dans la charte de la Ligue, tous les pays arabes devraient s'engager au côté de l'un de ses membres au cas où celui-ci se trouverait face à une agression militaire étrangère. La guerre israélo-arabe de 1948 en était une, le Liban y a participé même avec un contingent réduit.

C'est une guerre qui a fini par une défaite des armées arabes et par l'occupation de plusieurs territoires qui sont devenus depuis lors des territoires israéliens, ce qui a ouvert le chemin de l'exil vers le Liban à plus de 100.000 réfugiés palestiniens.


Par Abdelkrim Nougaoui
Enseignant-chercheur à Oujda

A suivre

Prochain article

III- L'effet du nationalisme arabe

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province Chouka Ait Baha
Commune Ait Baha



AVIS AUX CONSULTATIONS ARCHITECTURALES

Le **MERCREDI 30 DECEMBRE 2020**, il sera procédé, dans le Bureau de Monsieur le Président de la Commune d'AIT BAHA au siège de la Commune d'AIT BAHA, à l'ouverture des plis des architectes relatifs aux consultations architecturales suivant le tableau :

| AVIS N° | OBJET | DATE D'OUVERTURE | HEURES | VISITE DES LIEUX | BUDGET en dhs H.T |
|------------|--|---------------------------|-----------|---|-------------------|
| CA 07/2020 | ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DU PROJET DE MISE A NIVEAU DU SOUK DE LA VILLE AIT BAHA. LOT: CONSTRUCTION DES BOUTIQUES POUR LES ARTISANS. | MARCREDI 30 DECEMBRE 2020 | 10 HEURES | ---- | 1.250.000,00 |
| CA 08/2020 | ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DU PROJET DE MISE A NIVEAU DU SOUK DE LA VILLE AIT BAHA. LOT: AMENAGEMENT INTERIEUR DU SOUK. | MARCREDI 30 DECEMBRE 2020 | 15 HEURES | VISITE DES LIEUX OBLIGATOIRE LE MERCREDI 16 DECEMBRE A 10h30min | 5.000.000,00 |

Les dossiers des consultations architecturales peuvent être retirés au bureau des marchés au siège de la Commune d'AIT BAHA. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- ✓ soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau des Marchés au siège de la Commune d'AIT BAHA;
- ✓ soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- ✓ soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement des consultations architecturales.

N° 10 600/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
CERCLE D'AGUELMOUS
CAIDAT DE MOULAY BOUAZZA
COMMUNE DE MOULAY BOUAZZA

AVIS DES'APPELS D'OFFRES N°1/2/3/4/2020

Le 25 décembre 2020 à 9.30 heures du matin il sera procédé au bureau du président au siège de la commune de Moulay Bouazza l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre pour l'affermage de biens communaux suivants:

| A O n° | Les biens | L'estimation du montant du marché | Cautions provisoires | durée |
|---------|---------------------------|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| 01/2020 | Souk hebdomadaire | 55454.00 dirhams | 10 000.00 dirhams | du 01/01/2021 au 31/12/2021 |
| 02/2020 | parking | 19371.40 dirhams | 5 000.00 dirhams | du 01/01/2021 au 31/12/2021 |
| 03/2020 | Transport de viande | 10 500.00 dirhams | 5 000.00 dirhams | du 01/01/2021 au 31/12/2023 |
| 04/2020 | Toilettes public communal | 100.00 dirhams | 2 000.00 dirhams | du 01/01/2021 au 31/12/2021 |

-Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de la régie de recettes de la commune, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'administration communale.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau de la régie de recette de la commune de Moulay Bouazza.
- soit le déposer par voie électronique
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par le Règlement de la Consultation, à savoir :

1 * Dossier administratif ET technique comprenant :

- la déclaration sur l'honneur (selon modèle joint au règlement de consultation) ;
- la quittance original du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu;
- pour les groupements : une copie légalisée de la convention constitutive du groupement comme prévue à l'article 157 du décret 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics ;
- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécuté ou à l'exécution desquelles il a participé;

3* Dossier comprenant l'offre financière :
Comprend l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à affermer le bien concerné

N° 10 601/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'équipement, de l'énergie et de l'eau
Région de la Vallée
Agence Urbaine d'Essaouira



المملكة المغربية
وزارة إعداد التراب، والتعمير والإسكان
وإستراتيجية التنمية
الوكالة الحضرية لالصويرة

2020/249 :عد

قرار بإجراء مباراة لتوظيف إطار عالي - مهندسي معماري -

مدير الوكالة الحضرية للصويرة:

- بناء على مقتضيات الظهير الشريف رقم 1-93-51 الصادر في 22 ربيع الأول 1414 (10 سبتمبر 1993) المتعبر بمثابة قانون يتعلق بإحداث الوكالات الحضرية؛
- بناء على المرسوم رقم 2-06-166 الصادر في 26 رمضان 1427 (19 أكتوبر 2006) المتعلق بإحداث الوكالة الحضرية للصويرة؛
- بناء على منشور السيد رئيس الحكومة رقم 2012/24 الصادر في 06 ذو الحجة في 1433 هجرية موافق 22 أكتوبر 2012 بشأن تدبير إجراءات التوظيف في المؤسسات والمقاولات العمومية؛
- بناء على منشور رئيس الحكومة رقم 2020/16 الصادر في 19 صفر 1442 هجرية موافق 07 أكتوبر 2020 بشأن تنظيم مباريات التوظيف وامتحانات الكفاءة المهنية؛
- بناء على مقتضيات النظام الأساسي لمستخدمي الوكالة الحضرية للصويرة؛
- بناء على قانون الإطار التعديلي عدد 2020/02 المؤشر عليه بتاريخ 25 نونبر 2020.

ونظرا لما تقتضيه ضرورة المصلحة.

يقرر ما يلي:

المادة الأولى: تعلن الوكالة الحضرية للصويرة عن تنظيم مباراة لشغل منصب (1) إطار عالي مهندسي معماري.

المادة الثانية: يتم انتقاء واستدعاء المرشحين لاجتياز المباراة بمقر الوكالة الحضرية للصويرة وتجرى المباراة وفق الشكل التالي:

| التخصص | عدد المناصب | أجل آخر لإيداع الترشيحات | تاريخ إجراء الاختبار الكتابي | تاريخ إجراء الاختبار الشفوي |
|----------------------------|-------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| مهندسي معماري (Architecte) | 01 | 2020/12/18 على الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال | 2020/12/28 على الساعة العاشرة صباحا | 2020/12/29 على الساعة العاشرة صباحا |

المادة الثالثة: تحدد شروط الترشيح للمباراة كما يلي:

- أن يكون المترشح (ة) من جنسية مغربية؛
- ألا يقل من المترشح (ة) عن 18 سنة ولا يتجاوز 45 سنة عند تاريخ المباراة؛
- أن يكون المترشح (ة) حاصلا على دبلوم مهندس معماري مسلم من طرف المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية أو المعاهد أو المؤسسات الجامعية الوطنية المؤهلة للتسليم، أو على دبلوم ماسل (من معاهد أجنبية أو المعاهد والمؤسسات الخاصة) يتوفر على المعادلة طبقا للمقتضيات القانونية الجاري بها العمل.

المادة الرابعة: يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:

- طلب المشاركة في المباراة يبين فيه الاسم الشخصي والعائلي للمترشح(ة) وعنوانه الشخصي وعنوانه الإلكتروني ورقم هاتفه ويحمل إضاءه؛
- السيرة الذاتية للمترشح(ة) CV؛
- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية مصدق عليها؛
- نسخة من شهادة البكالوريا مصدق عليها؛
- نسخة من شهادة عليها من الشهادة الحاصل عليها؛
- شهادة المعادلة بالنسبة للشهادات الحاصل عليها من معاهد أجنبية أو المعاهد والمؤسسات الخاصة الحاصلة على الاعتماد، كما يتعين على المترشح (ة) إرفاق الدبلوم بنسخة من الجريدة الرسمية المتعلقة بنشر اسم المؤسسة ومدى الاعتماد.
- ترخيص الإدارة المعنية بالمشاركة بالنسبة للموظفين والمستخدمين.

ملاحظة: يتم استدعاء المترشحين والترشيحات المستوفين للشروط عن طريق البريد الإلكتروني والهاتف، ولذا السبب، يجب أن ينظر بوضوح البريد الإلكتروني للمترشح(ة) ورقم هاتفه الشخصي على سيرته الذاتية وعلى ترشيحه.

المادة الخامسة: لن تأخذ بعين الاعتبار أي شهادة إضافية أو مدة تجريبية مهنية قد تتجاوز المنصب المالي المتقاربه بشأنه (إطار عالي) سواء عند دراسة الملفات أو أثناء الانتقاء الأولي ولا عند التوظيف في حالة قبول المترشح (ة).

المادة السادسة: تتم عملية انتقاء أولية للترشيحات والمرشحين المنصوب، سالف الذكر من خلال دراسة الملفات المتوصل بها، وفق الشروط والوثائق المذكورة سلفا، وعليه يستدعى المترشحين والمرشحات الذين يتم انتقاؤهم للاختبار الكتابي، وفي حال اجتيازهم بنجاح (الحصول على معدل يساوي أو يفوق 10 نقاط من أصل 20) يستدعون لإجراء اختبار شفوي أمام لجنة يتم تعيين أعضائها من طرف مدير الوكالة الحضرية للصويرة.

المترشح الذي يحصل على أعلى معدل (باختلاف مجموع الإختبارين مقسوم على اثنين) سيتم قبوله نهائيا.

المادة السابعة: تشمل المباراة على اختبار كتابي وآخر شفوي:

| الاختبار | الموضوع | المدة |
|------------------|---|-------------|
| الاختبار الكتابي | حول موضوع يتعلق بالتخصص المطلوب | 01 ساعة |
| الاختبار الشفوي | تتعلق من خلاله لجنة المباراة مع المرشحين الوطنيين في الاختبار الكتابي مواضيع مختلفة وذلك بهدف تقييم مدى قدرتهم على ممارسة المهام المتعلقة بالمنصب المتقاربه بذلك. | 01 نصف ساعة |

المادة الثامنة: تودع ملفات الترشيح بمكتب النضبط بالموسسة أو ترسل إلى مقر الوكالة الحضرية للصويرة الكائن بتجزئة المستقل، رقم 123 صندوق البريد 409، داخل أجل أقصاه 18 ديسمبر 2020، على الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال كآخر أجل لقبول الترشيحات؛

المادة التاسعة: كل ملف ترشيح يصل بعد انتهاء الأجل المحددة (في المادة الثامنة) أو غير مستوف للشروط أو يتكتمه وثيقة من الوثائق المذكورة أعلاه لن يؤخذ بعين الاعتبار؛

المادة العاشرة: ينشر هذا القرار على بوابة الخدمات العمومية www.service-public.ma وعلى الموقع الإلكتروني للوكالة الحضرية للصويرة www.aouessouira.ma ويلتصق بهذه الأخيرة.

تعلي هذه البرقية خاصة في تحمل إيداعها بين الأضطر طرفة العلة الوضعية بالمسلكة وحسب القرارات التي تتخذها السلطات المختصة في هذا الشأن.

Fiche de Poste

I-COMPÉTENCES REQUISES:

- Maîtrise des lois et procédures régissant l'Urbanisme, l'architecture et la planification urbaine ;
- Connaissances des normes régissant la construction et l'aménagement (normes architecturales, normes urbaines, grille d'équipements).

II- QUALITE PERSONNELLE :

- Rigueur, dynamisme, disponibilité ;
- Avoir une vision prospective ;
- Capacité de travailler en équipe ;
- Capacité d'analyse et d'organisation.

III- MISSIONS GENERALES DU POSTE :

- Instruire les demandes de construire, de lotir, de morceler ;
- Gérer les commissions d'examen;
- Procéder à la pré-instruction des projets de lotir et de construire ;
- Participer aux commissions de contrôles des chantiers de construction et de lotissements ;
- Assurer le suivi des documents d'urbanisme (SDAU, PA, PDAR ...) ;
- Assurer le suivi des études générales (charte architecturale projets de mise à niveau, plans de restructuration....).

N° 10 564/PA

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHÉS

**AVIS DE REPORT ET DE RECTIFICATION
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 38/2020**

LIRE LE 11/12/2020 A 10 H ET QUE LE NUMERO DE LA REFERENCE EST 39/2020 :

Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**TRAVAUX D'EXTENSION, DE REHABILITATION DU DISPENSAIRE
DU DOUAR ALLAL ET DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT DE
FONCTION SIS DOUAR ALLAL COMMUNE AIT AMIRA- PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA-**

Au lieu du 09/12/2020 à 10 h sous n° de référence 38/2020. Le Reste sans changement.

N° 10 602/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELIMM OUED-NOUJ
PROVINCE DE GUELIMM
CERCLE DE BOUZAKARNE
CAIDAT D'ADAY
COMMUNE ADAY
DIRECTEUR DES SERVICES
**BUREAU DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRAVAUX ET DU PATRIMOINE**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le jeudi 24 Décembre 2020, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président du conseil communal d'ADAY à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

| N° d'appel d'offres | L'objet | Montant de la caution provisoire | L'estimation des coûts des prestations | Heure d'ouverture des plis |
|---------------------|---|---|--|----------------------------|
| 01/2020 | Travaux de Construction d'un réservoir semi-enterré de capacité 30 m3 et Mise en place de conduites de refoulement et d'adduction d'eau potable au douar Ait Illoul Commune Aday Province Guelimim. | 4.000,00 dirhams, (Quatre Mille dirhams). | 235832,33 Dhs TTC) Deux Cent Trente Cinq Mille Huit Cent Trente Deux Dirhams, 33 centimes. | 10 HEURE |
| 02/2020 | Travaux d'équipement d'un forage en pompe et panneaux solaires à BOUZGARGAR COMMUNE ADAY – PROVINCE DE GUELIMM. | 3.000,00 Dhs Trois Mille dirhams | 188640,00 Dhs Cent Quatre Vingt Huit Mille Six Cent Quarante Dirhams,zéro Centimes | 15 HEURE |

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de l'urbanisme, de l'environnement, des travaux et du patrimoine à la Commune d'ADAY Province de Guelimim, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre, de la commune d'ADAY.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 10 603/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
COMMUNE DCHEIRA EL JIHADIA
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION D'EQUIPEMENT
SERVICE MARCHÉS

OBJET : AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 31/2020

Le 24 Décembre 2020 à 09h00, il sera procédé à la salle de réunion n° 108 sise à l'hôtel de ville de la Commune de Dcheira El Jihadia, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix suivant ayant pour objet:

Appel d'offre n° 31/2020 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE 17 AVENUES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DCHEIRA EL JIHADIA, PREFECTURE INEZGANE AIT MELLOUL.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du marché de la Commune de Dcheira El Jihadia sise à l'hôtel de ville, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma.

Cautionnement provisoire

→ Appel d'offre n° 31/2020 est fixé à la somme de 140 000,00dhs (Cent quarante mille dirhams)

Estimation du coût des prestations

→ Appel d'offre n° 31/2020 est fixé à la somme de 7 621 440,00dhs (Sept million six cent vingt un mille quatre cent quarante dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

* La présentation des plis des concurrents doit respecter l'article 11 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Dcheira El Jihadia.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des Marchés publics.

➢ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.

➢ Pour le dossier d'appel d'offre n° 31/2020

Le dossier technique doit comprendre :

1/ Pour les entreprises nationales : Il est exigé la production de certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivré par le Ministre de l'équipement suivant :
Nouveau système :

| Secteur | Classe | Qualification |
|-----------------|--------|-------------------------------|
| J : ELECTRICITE | 1 | J4 Travaux d'éclairage public |

2/ Pour les entreprises non installées au Maroc : le dossier technique est composé des pièces prévues par l'article n° 09 du Règlement de consultation.

N.B :

➢ Pour l'appel d'offre n° 31/2020 : Les Echantillons exigés sont ceux décrits sur l'article 19 du règlement de consultation à savoir article n° 10-11-12-13-14-15-16-17 et 18 avec leurs pièces demandées (Doivent être déposés au siège de la commune au plus tard le 23/12/2020 à 09h00)

N° 10 607/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TETOUAN
CERCLE DE TETOUAN
CAIDAT DE BNI SAID
COMMUNE BNI SAID

**Avis d'examen d'aptitude professionnelle
Au titre de l'année 2020**

Le président de la commune Bni Saïd ; province de Tétouan , informe l'ensemble du personnel de la commune de l'organisation d'examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 suivant le calendrier suivant :

| grade | Nombres de postes | Conditions statutaires exigées | Date ,l' heure et lieu des examens | Dernier délai de dépôt candidatures |
|----------------------------------|-------------------|---|---|-------------------------------------|
| Adjoint technique 2emme grade | 1 | 6 ans de service effectif au grade technicien 2 | 27 décembre 2020 à 9 h à la salle de la réunion de la commune | 25 décembre 2020 |

A cet effet, les fonctionnaires qui ont le droit de passer les examens en question sont tenu de déposer leurs dossiers de candidatures dans les délais prescrits au tableau ci dessus.

N° 10 604/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION CASABLANCA SETTAT
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS CASA-ANFA
COMMUNE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT COMMUNAL ANFA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHÉS ET AFFAIRES FINANCIÈRES
**** BUREAU DES MARCHÉS ****

**AVIS DE PUBLICATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL
COMPLEMENTAIRE DES APPELS D'OFFRES EXERCICES 2020**

En application de l'article 14 décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le président de l'Arrondissement Anfa informe le public que le programme complémentaire des appels d'offres qu'il envisage lancer au cours de la gestion 2020.

Se présente comme suit :

MARCHE N° 9/A.A/2020/ :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TERRAINS DE PROXIMITE

N° 10 605/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION CASABLANCA SETTAT
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS CASA-ANFA
COMMUNE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT COMMUNAL ANFA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHÉS ET AFFAIRES FINANCIÈRES
**** BUREAU DES MARCHÉS ****

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
(SEANCE PUBLIQUE)**

Le Président de l'Arrondissement communal Anfa lance un appel d'offres ouvert séance publique pour le marché désigné au tableau suivant :

| N°DES MARCHES | OBJET | Caution provisoire | Estimation du coût des prestations | Date de visite des lieux | Dernier délai de dépôt et pose des échantillons | Date d'ouverture et dernier délai de remise des plis |
|---------------|--|--------------------|------------------------------------|--------------------------|---|--|
| 6/A.A/2020 | L'ENTRETIEN COURANT DES ESPACES VERTS DE L'ARRONDISSEMENT ANFA | 20.000,00 | 611.520,00 | 23/12/2020 A 10 Heures | //////////////////// | 24/12/2020 A 11 Heures |
| 7/A.A/2020 | ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE POUR SONORISATION DE LA SALLA DE REUNION DU CONSEIL | 6.000,00 | 300.720,00 | //////////////////// | 23/12/2020 Avant 15 Heures | |
| 8/A.A/2020 | L'ENTRETIEN ET REAMENAGEMENT DES ESPACES VERTS DE L'ARRONDISSEMENT ANFA | 40.000,00 | 604.800,00 | 23/12/2020 A 10 Heures | //////////////////// | |
| 9/A.A/2020 | TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TERRAINS DE PROXIMITE | 45.000,00 | 1.707.303,60 | //////////////////// | 23/12/2020 Avant 15 Heures | |

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de l'Arrondissement Anfa sise angle rue douar de nez et rue Shhirat casa, il peut également être téléchargée à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat du président.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner électroniquement sur le portail des marchés publics au Maroc

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 25 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics et qui sont indiquées dans le règlement de consultation.

N° 10 606/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE D'EL BOROUJ
CAIDAT BENI MESKINE EL GHARBA
COMMUNE DE BENI KHLOUG

Avis d'examen d'aptitude professionnelle

La Commune de BENI KHLOUG organise l'examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020a la dite commune suivant tableau suivant :

| Grade d'avancement | Conditions de participation | Nombre de poste | Date d'examen. | Dernier délai de Dépôt des demandes |
|--------------------------------------|--|-----------------|----------------|-------------------------------------|
| Adjoint technique 2° grade échelle 7 | Avoir six années d'ancienneté dans le grade actuel au 31/12/2020 | 01 | 31/12/2020 | 25/12/2020 |

N° 10 608/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE D'EL BOROUJ
CAIDAT BENI MESKINE EL GHARBA
COMMUNE DE BENI KHLOUG

Avis d'examen d'aptitude professionnelle

La Commune de BENI KHLOUG organise l'examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020a la dite commune suivant tableau suivant :

| Grade d'avancement | Conditions de participation | Nombre de poste | Date d'examen. | Dernier délai de Dépôt des demandes |
|--------------------------------|--|-----------------|----------------|-------------------------------------|
| technicien 2° grade échelle 10 | Avoir six années d'ancienneté dans le grade actuel au 31/12/2020 | 01 | 31/12/2020 | 25/12/2020 |

N° 10 609/PA

PROVINCE DE TAZA
CERCLE DE TAULA
CAIDAT BENI QUARAIN
EL GHARBA
COMMUNE DE MATMATA

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

La commune de Matmata organise les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 pour l'accès aux grades classes aux échelles de rémunération de 7 à 11 tels qu'ils sont repartis sur le tableau ci-dessous , ouverts aux fonctionnaires de la dite commune ayant au moins six (6) ans d'ancienneté dans leur grade au 20 décembre 2020 .

| Grade actuel des candidats | Grade de promotion | Nombre de postes | Dernier délais de dépôt des dossiers. |
|--------------------------------|--------------------------------|------------------|---------------------------------------|
| Administrateur Adjoint (M.I) | Administrateur(M.I) | 1 | 05/12/2020 |
| Rédacteur 3° grade | Rédacteur 2° grade | 1 | |
| Adjoint administratif 3° grade | Adjoint administratif 2° grade | 1 | |
| Adjoint technique 3° grade | Adjoint technique 2° grade | 1 | |

N° 10 610/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE D OUED AMLIL
CAIDAT DE BOUHLO
COMMUNE TERRITORIALE BOUHLOU

Avis d'appel d'offres ouvert
N°2/2020

Le 25/12/2020 à 10 heures il sera procédé au siège de la commune de Bouhlo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour Travaux d'alimentation en eau potable par bornes fontaines de trois groupes d'habitants du douar DHAR SIDI ALI et DRIOUA relevant de la commune de BOUHLOU PROVINCE DE TAZA =lot unique=
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la dite commune, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme quinze mille dirhams (15000.00)
L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixe à la somme de 408300.00 dhs. quatre cents huit mille trois cent dirhams zéro centimes.
le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme au disposition des articles 27 , 29 et 31 de décret N° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
-soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
-soit les déposer contre récépissé leurs plis, dans le bureau du président du conseil communal de Bouhlo :
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer par voie électronique via le portail des marchés publics :www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret N° 2-12-349 Précité par l'article 05 de règlement de consultation.
pour les entreprises résidentes au Maroc :
l'entreprise concurrente doit présenter une copie certifié conforme de l'attestation de qualification et de classification conformément à l'arrête du ministre de l'équipement ; de transport ; de logistique et de l'eau 17-3289 du 4/12/2017.
L'entreprise doit être qualifiée et classée selon les exigences ci- après du système de qualification et de classification des entreprises édité par le ministère chargé de l'équipement

| secteur | classe minimal | qualifications exigées |
|---------|----------------|------------------------|
| C | 5 | C.3 |

pour les entreprises non résidentes au Maroc :
doivent présenter le dossier technique dressé à l'article 5 du règlement de consultation.

N° 10 611/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE D OUED AMLIL
CAIDAT DE BOUHLO
COMMUNE TERRITORIALE BOUHLOU

Avis d'appel d'offres ouvert
N°3/2020

Le 25/12/2020 à 12 heures il sera procédé au siège de la commune de Bouhlo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour Travaux d'extension du réseau pour alimentation en eau potable par branchements individuels ou bornes fontaines du douar CHAIF et GRAOUAJ relevant de la commune de BOUHLOU Province de TAZA =lot unique=
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la dite commune, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme trente mille dirhams (30000.00)
L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixe à la somme de 909960.00 dhs. neuf cents mille neuf cent soixante dirhams zéro centimes.
le contenu , la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme au disposition des articles 27 , 29 et 31 de décret N° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
-soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
-soit les déposer contre récépissé leurs plis, dans le bureau du président du conseil communal de Bouhlo :
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer par voie électronique via le portail des marchés publics :www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret N° 2-12-349 Précité par l'article 05 de règlement de consultation.
pour les entreprises résidentes au Maroc :
l'entreprise concurrente doit présenter une copie certifié conforme de l'attestation de qualification et de classification conformément à l'arrête du ministre de l'équipement ; de transport ; de logistique et de l'eau 17-3289 du 4/12/2017.
L'entreprise doit être qualifiée et classée selon les exigences ci- après du système de qualification et de classification des entreprises édité par le ministère chargé de l'équipement

| secteur | classe minimal | qualifications exigées |
|---------|----------------|------------------------|
| C | 5 | C.3 |

pour les entreprises non résidentes au Maroc :
doivent présenter le dossier technique dressé à l'article 5 du règlement de consultation.

N° 10 612/PA

BEST BUILDING SERVICE SARL AU CONSTITUTION

I- Au terme d'un acte S.S.P en date 10/11/2020 il a été constitué une Société SARL AU dont les caractéristiques suivantes :
-Dénomination BEST BUILDING SERVICES SARL AU
-Objet Social : - IMPORTATION ET EXPORTATION DU PRODUIT INDUSTRIEL ET MATRIEL DE NETTOYAGE
- NEGOCIANT

Siège social : HAY AMAL 2 N° FB 40 BUREAU 06 ETAGE 02 TIT MELLIL CASABLANCA

Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à chacun des associés en proportion de leurs apports à savoir :
- Mme .EL AKRATI JAMILA. ... 1000 parts
En totalité... (1000 parts)
Durée : 99 ans.
GERANCE : Mme .EL AKRATI JAMILA, gérante associée unique pour une durée illimitée. Il aura la signature sociale unique.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffé du tribunal de commerce de Casablanca le 25/11/2020 sous le numéro 755041. RC N° 480871.
N° 10 617/PA

CONSTITUTION

I/- Aux termes d'un acte SSP du 10/11/2020 a Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU:

Dénomination : « GREEN MAZRAATI » SARLAU.
Objet :
- MARCHAND DE BETAUX EN GROS.
- MARCHAND DE MACHINES Outils, GRANDES MACHINES, MATERIEL INDUSTRIEL OU D'ENTREPRENEUR.
- MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFECTUANT IMPORTATION ET EXPORTATION.
Siège Social : CASABLANCA, 26 AVENUE MERS SULTAN APPT 3 ETAGE 1.

Capital Social : 100 000.00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir :
Mr : SAID EL HOUDAIGUI : 100.000.00 DHS
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr : SAID EL HOUDAIGUI, gérant pour une durée illimitée.
II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 480499.
N° 10 618/PA

Royaume du Maroc
Ministère de L'Intérieur
Région Casablanca – Settat
Province de Settat
Cercle d'Elborouj
Caidat Des Beni Meskine El Gharbia
Commune Sidi Ahmed El Khadir
Direction des Services
Service des Recettes

****Avis d'annulation d'Appel d'Offres Ouvert****
n° :01/SAK/2020

Le président de la commune Sidi Ahmed El Khadir, porte à la connaissance du public que l'appel d'offre n° : 01/SAK/2020 ayant pour objet « l'affermage de trois boutique et une maison » publiée au journal LIBERATION n° 9171 page 26 a été annulé pour le motif suivant : Vice de procédure.
N° 10 616/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELOA DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
D.R.H

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Le président du conseil provincial d'el kélaa des sraghna organise le 19 décembre 2020 concours d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2018 afin d'offrir des fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires pour accéder à cet examen selon tableau ci-dessus.

| CORPS | GRADE D'ORIGINE | GRADE DE PROMOTION | CONDITIONS D'EXAMEN | Nbr | |
|--------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--|--|----|
| administrateurs de l'intérieur | administrateur adjoint | administrateur | Ayant passé six années de service dans leur grade d'origine. | 01 | |
| | rédacteurs | rédacteur 2ème grade | rédacteur 1er grade | Ayant passé six années de service dans leur grade d'origine. | 01 |
| | | rédacteur 4ème grade | rédacteur 3ème grade | Ayant passé six années de service dans leur grade d'origine. | 01 |
| adjoints administratifs | adjoint administratif 2ème grade | adjoint administratif 1er grade | Ayant passé six années de service dans leur grade d'origine. | 01 | |
| | adjoint administratif 3ème grade | adjoint administratif 2ème grade | Ayant passé six années de service dans leur grade d'origine. | 01 | |
| techniciens | technicien 2ème grade | technicien 1er grade | Ayant passé six années de service dans leur grade d'origine. | 01 | |
| | technicien 3ème grade | technicien 2ème grade | Ayant passé six années de service dans leur grade d'origine. | 01 | |
| adjoints techniques | adjoint technique 2ème grade | adjoint technique 1er grade | Ayant passé six années de service dans leur grade d'origine. | 01 | |
| | adjoint technique 3ème grade | adjoint technique 2ème grade | Ayant passé six années de service dans leur grade d'origine. | 01 | |

Chaque candidat remplissant les conditions réglementaires d'accès à cet examen doit déposer sa demande de candidature à la division des ressources humaines avant le 16/12/2020 date limite de dépôt des demandes de candidature. Le centre et le programme d'examen seront désignés dans les convocations qui seront adressées aux candidats remplissant les conditions réglementaires conformément aux lois en vigueur.
N° 10 613/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET L'EAU POTABLE
BRANCHE EAU
Direction Régionale des Provinces Sahariennes

REPORT N° 1

La Direction régionale des provinces sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à la ville de Laâyoune informe que pour les appels d'offres ci-après :

| | |
|---------------------|---|
| AO 36DR8/SP8/1/2020 | Acquisition des poches et cartouches pour les micros filtres des SD et de déminéralisation de DR8. |
|---------------------|---|

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune. avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le **17/12/2020** à partir de **10 h**, (au lieu de **03/12/2020**) à la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau
N° 10 615/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION CASABLANCA SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN AHMED JANOUUBIA
CAIDAT DES OULED FARES
COMMUNE TERRITORIALE OULED FARES

Avis D'Organisation Des Examens D'Aptitude Professionnelle

Suite à la décision Du président de la Commune D'Ouled Fares Sous Le Numéro: 37 Datée Le 30/11/2020, concernant L'Organisation Des Examens D'Aptitude Professionnelle.

La Commune De Ouled Fares Organisera Des examens D'Aptitude Professionnelle Au Profit Des Fonctionnaires Communaux Pour Accès Aux grades Suivants :

| Grade | Nbre de postes | Conditions |
|--|----------------|--|
| Adjoint Administratif 1 ^{er} Grade | 01 | 6 Ans En Grade De Adjoint Technique 2 ^{ème} Grade |
| Adjoint Administratif 2 ^{ème} Grade | 01 | 6 Ans En Grade De Adjoint Administratif 3 ^{ème} Grade |
| Adjoint Technique 2 ^{ème} Grade | 02 | 6 Ans En Grade De Adjoint Technique 3 ^{ème} Grade |

Les examens Se Déroulent Au Siège De La Commune Ouled Fares Le dimanche : 31/01/2021 à Partir Du : 09 H 30 Mn.
Les Fonctionnaires Ayant Les Conditions Cités Ci-dessus Devront Présenter Une Demande De Candidature Au Service du Personnel De La Commune D'Ouled Fares Avant Le : 26/01/2021.
N° 10 614/PA

FARAH CONSEILS
28 RUE AHMED FARIS
CASABLANCA
TEL : 022 44 27 42
NOMINAL
CONSEIL SARL

Suivant les termes du PV de l'assemblée générale tenue en date du 07-10-2020, les associés ont convenu ce qui suit :
DECIDER LA DISSOLUTION DE LA SOCIETE
L'assemblée générale prononce la dissolution anticipée de la société.
SIEGE DE LIQUIDATEUR : Le siège de liquidation est fixé à Lotissement Mandarona, N°47 Sidi Maarouf Casablanca
Liquidateur :
L'assemblée générale, donne à Mr. Abderrahim CHOUFFAI tous pouvoirs à l'effet de procéder à toutes les formalités consécutives à la liquidation de la société et en particulier à la radiation définitive de cette dernière au registre du commerce.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 27-10-2020 sous le n° 751774.
RC N° 221009

N°10952/PA

FARAH CONSEILS
28 RUE AHMED FARIS
CASABLANCA
TEL : 022 44 27 42
COHERENCE PLUS
SARL

Suivant les termes du PV de l'assemblée générale tenue en date du 07-10-2020, les associés ont convenu ce qui suit :
DECIDER LA DISSOLUTION DE LA SOCIETE
L'assemblée générale prononce la dissolution anticipée de la société.
SIEGE DE LIQUIDATEUR : Le siège de liquidation est fixé à la Rue Soumaya Résidence Sherazade 3, 5ème Etage n° 22 Palmiers Casablanca
Liquidateur :
L'assemblée générale donne à Mr. Abderrahim CHOUFFAI tous pouvoirs à l'effet de procéder à toutes les formalités consécutives à la liquidation de la société et en particulier à la radiation définitive de cette dernière au registre du commerce.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 27-10-2020 sous le n° 751773.
RC N° 273383

N°10953/PA

FARAH CONSEILS
TEL 0522 44 27 42
FAX 0522 54 16 94
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca, en date du 24-11-2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : MAISON BLALI SARL AU
Objet :
BOULANGER, PATISSE-RIE
SIEGE :
78-80 RUE PIERRE PARENT CASABLANCA
DUREE :
99 ans à compter du jour de

son immatriculation au registre du commerce.
Capital : Fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune entièrement libérées en numéraire comme suit :
- Monsieur OUSSAMA BLALI : 1000 Parts
- Gérance : Monsieur OUS-SAMA BLALI est désigné comme gérant unique.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 04-11-2020 sous le n° 752625 et RC N°478435.

N°10954/PA

« STE SABYL FRUILEG »
SARL Au capital de 100.000,00 Dirhams
Siège social : 23 RUE BOUREG ETG 3 N5 ROCHES NOIRES CASABLANCA
CONSTITUTION SARL Assistance
Cabinet de Conseil Juridique FIRST INVESTMENT FINANCE
N° 39, Rue 12 Mètres, BUREAU N 6 Quartier Bourgoine à Casablanca
Tél : 06 09 04 70 53

Aux termes d'un acte sous seing privé et enregistré à Casablanca le 15-10-2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée, ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : « SABYL FRUILEG » SARL
Objet : MARCHAND EXPORTATEUR DE PLUSIEURS ESPECES DE MARCHANDISES ;
Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution
Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100 Mille (100.000,00) Dirhams, divisé en mille (1000) parts sociales de Cent (100) Dirhams chacune, appartenant à :
Mr SAID MOSKER : 500 Parts sociales et Mme FOUZIA ABD EL BASSET : 500 Parts
Gérance : Madame FOUZIA ABD EL BASSET : gérante unique
Signature : isolée de la gérante.
Siège social : 23 RUE BOUREG ETG 3 N°5 ROCHES NOIRES CASABLANCA
Le registre de Commerce : A été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 23/11/2020 sous le numéro :480 585.

N°10 620/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

Dissolution anticipée « CASA-CONST »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 100 000.00 DH
SIEGE SOCIAL: GR ATTAKADDOUM GH2-17 ETG 2 BERNOUSSI-CASABLANCA
RC : 382271 IF: 24829402
Par décision extraordinaire Les héritiers de L'associé unique en date du 12/10/2020, ont décidé ce qui suit :
Constatation du décès de l'associé unique Feu Mr. LHOUSSINE OUIAAZZANE.

Les héritiers de Mr. LHOUSSINE OUIAAZZAN décident la dissolution anticipée et nomination de Mr. HAMZA OUIAAZZANE comme liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé à Le siège de la liquidation est fixé à GR ATTAKADDOUM GH2-17 ETG 2 BERNOUSSI-CASABLANCA.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de Commerce CASABLANCA, le 27/11/2020 sous le n°29542.

N°10 621/PA

ROYAUME DU MAROC
Province de chefchaouen
Groupement des collectivités Territoriale de Bouhachem
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :02/2020

Le:29 décembre 2020 à :11 heures .il sera procédé à la salle de réunion du Groupement des collectivités territoriale Attaouen à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix pour « travaux de construction d'une classe scolaire au Douar TALANKRIM au sein du parc naturel de Bouhachem »
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau d'ordre, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 20 du décret n°: 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4000,00 DHS (Quatremille dirhams).
L'estimation des couts des prestations est fixé à la somme de : 248.125.80Dhs (Deux cent quarante-huit mille cent Vingt cinq dirhams, 80 Cts) TTC.
Le contenu ainsi que la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret : 2.12.349 précité.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du Groupement.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit soumissionner électroniquement via la plateforme du portail national des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article :09 du règlement de consultation.
N°10 622/PA

ALLAGUI TRANS SARL AU
I- Au terme d'un acte S.S.P

il a été constitué une Société SARL AU dont les caractéristiques suivantes :
-Dénomination : ALLAGUI TRANS
-Objet Social : ENTREPRENEUR DE TRNSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI
-Siège social : LT VIA DICCI RES RANIA IMM F ETG 1er APPRT N° 2 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA
-Capital social : Le capital social est fixé à la somme à (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :
- Mr. FOUAD ALLAGUI 100.000,00 dhs
-Durée : 99 ans.
-GERANCE : Est confiée au gérant Mr. FOUAD ALLAGUI pour une durée illimitée à partir du jour de l'immatriculation de la société au registre de commerce et aura seul la signature sociale en vers les tiers.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia
Le 26/11/2020 sous le N°1580.
- La société est immatriculée au registre de commerce de tribunal de première instance de Mohammedia
Le 26/11/2020 sous le N° 26597.

N°10 623/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DE L'ENVIRONNEMENT
DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°20/LAB/2020
Le 19/01/2021 à 10H00, il sera procédé dans la salle de réunion du Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution relevant du département de l'environnement /Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement; sis à Avenue Mohammed Ben Abdellah Erregragui, Madinat Al IrfaneAgdal-Rabat, à l'ouverture des plis concernant l'Appel

d'Offres ouvert sur offres de prix N°20/LAB/2020, ayant pour objet la réalisation des analyses physico-chimiques et microbiologiques des eaux de baignade et du sable des plages situées entre Saïdia et Azla de la zone méditerranéenne et des plages situées entre Mohammedia et Dakhla de la zone Atlantique au profit du Département de l'Environnement (en lot unique)
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat du Laboratoire National des Etudes et de la Surveillance de la Pollution relevant du Département de l'Environnement, sis Avenue Mohammed Ben Abdellah Erregragui, Madinat Al IrfaneAgdal-Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à 50.000,00 DH (cinquante mille dirhams).
Le coût maximal des prestations est estimé à : 3.050.400,00 DH (Trois millionscinquante mille quatre cent dirhams) TTC.
Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
1. Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
2. Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au secrétariat du Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution, sis Avenue Mohammed Ben Abdellah Erregragui, Madinat Al Irfane;Agdal - Rabat
3. Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
4. Soit les transmettre par voie électronique confor-

mément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N°10 624/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION CASABLANCA
SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN AHMED
EL JANBOIYA
CAIDAT DE OULED FARES
COMMUNE OULED FARES
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
SEANCE PUBLIQUE
N° 03

Le 25 Décembre 2020 à 10 h du matin au siège de la commune OULED FARES. Il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la commune OULED FARES à l'ouverture de plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour la location des biens communaux suivant au titre de l'annuaire 2021 :
1- SOUK DES BESTIAUX.
2- SOUK RHABI.
LE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EST FIXE A LA SOMME DE 20.000.00 DH DE Chaque location.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre de la Commune OULED FARES, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 20 Mars 2013 faisant les conditions et les formes de passations des marchés de l'état .

N°10 625/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة الدار البيضاء/سطات
عمالة إقليم بوشيد
جماعة أولاد عبو
رقم: 4/36

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لفائدة موظفي الجماعة

يعلن رئيس المجلس الجماعي لأولاد عبو عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لفائدة موظفي الجماعة وذلك وفق الجدول التالي :

| التاريخ إجراء الامتحان الكتابي | المنصب المتناوب بشأنها | شروط ولوج الامتحان | الدرجة المتناوب بشأنها | المرشحوين لاجتياز الامتحان |
|--------------------------------|------------------------|---|-------------------------|----------------------------|
| 2020/12/19 | 1 | يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه المرشحين المتوفرين على ست سنوات من الأقدمية من الخدمة الفعلية في الدرجة الأصلية. | تقتدي د 1 السلم 11 | تقتدي د 2 السلم 10 |
| 2020/12/20 | 3 | | مساعد تقتدي د 2 السلم 7 | مساعد تقتدي د السلم 6 |
| 2020/12/19 | 1 | | مساعد إداري د 2 السلم 7 | مساعد إداري د السلم 6 |

توضع طلبات الترشيح لدى مصلحة الموظفين قبل 3 أيام من تاريخ إجراء المباراة. وللمزيد من المعلومات، الاتصال بمصلحة الموظفين.

N°10 626/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
CAIDAT MESKALA
C. T. MESKALA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°06/2020/CTM

Le 13/01/2021 à 11H 00, il sera procédé au siège de la commune de Meskala - Province d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ARTS COMMUNE TERRITORIALE MESKALA - PROVINCE D'ESSAOUIRA. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la commune de Meskala, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000,00 DH (DOUZE MILLE DIRHAMS)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 446.762,40 DH T.T.C. (Quatre cent quarante six mille sept cent soixante deux Dirhams et quarante centimes). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
□ Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune territoriale Meskala.

□ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune territoriale Meskala.

□ Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics, et ce avant la date d'ouverture des plis.
□ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

□ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°10 627/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUEL-
MIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert
n° 20/PRDTS/INDH/2020
Le 25/12/2020 11h00 min il sera procédé, dans la salle n°2 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres au rabais, pour les Travaux d'achèvement du projet de construction d'un dispensaire et l'aménagement de logement d'infirmerie au douar Ighrem à la commune de Timoulay, Province de Guelmim. Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept Mille Dirhams (7.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois Cent Cinquante Quatre Mille Cinq Cent Quarante Vingt Huit Dirhams et Zéro Centime (354.588,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°10 628/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZ-
GANE AIT MELLOUL
COMMUNE
DCHEIRA EL JIHADIA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION
D'EQUIPEMENT
SERVICE MARCHES
OBJET : AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS N°
29-30/2020

Le 24 Décembre 2020 à 09h00, il sera procédé à la salle de réunion n° 108 sise à l'hôtel de ville de la Commune de Dcheira El Jihadia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant ayant pour objet:

Appel d'offre n° 29/2020: Achat de bacs à ordures ménagères pour la Commune Dcheira El Jihadia, Préfecture Inezgane Ait Melloul (Réservé à la petite moyen Entreprise)

Appel d'offre n° 30/2020: Equipement des centres socio-culturels - Commune Dcheira El Jihadia, Préfecture Inezgane Ait Melloul (Réservé à la petite moyen Entreprise)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du marché de la Commune de Dcheira El Jihadia sise à l'hôtel de ville, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

Cautionnement provisoire
□ Appel d'offre n° 29/2020 est fixé à la somme de 12 000,00dhs (Douze mille dirhams)

□ Appel d'offre n° 30/2020 est fixé à la somme de 3

000.00dhs (Trois mille dirhams)

Estimation du coût des prestations

□ Appel d'offre n° 29/2020 est fixé à la somme de 810 000.00dhs (Huit cent dix mille dirhams)

□ Appel d'offre n° 30/2020 est fixé à la somme de 199 000.00dhs (Cent quatre vingt dix neuf mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

* La présentation des plis des concurrents doit respecter l'article 11 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :
Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Dcheira El Jihadia.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des Marchés publics.

□ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.

N.B : Pour l'appel d'offre n° 29/2020 et 30/2020

□ Les Echantillons exigés sont ceux décrits sur l'article 19 du règlement de consultation (Doivent être déposés au siège de la commune au plus tard le 23/12/2020 à 09h00)

N°10 629/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
CERCLE
D'AGUELMOUS..
C. HAD
BOUHSSOUSSEN.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
05/2020

Le 25/12/2020 à 11H00, il sera procédé dans le bureau de M. Le Le Président de La commune Had Bouhssous-sen. Province Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : Location souk hebdomadaire année 2021 (01/01/2021 au 31/12/2021)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de service régie de recettes de la commune had bouhssous-sen.. Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quinze mille dirhams (15000.00 dhs).

L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme : cent cinquante mille dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,

29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune rurale de Had Bouhssous-sen ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr. Le Président commune Had Bouhssous-sen province de Khénifra;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation, à savoir :
1) Dossier administratif comprenant :

Doit comprendre pour chaque concurrent au moment de la présentation des offres :
a- une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349.

b- l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu

c- pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret précité.

Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du décret précité:

a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

b) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;

c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;

d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B. : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

-) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent

3) Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres:

-CPS

-RC

N°10 630/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Education et de Forma-

tion Région de l'Oriental
Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation -Région de l'Oriental

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

SUR OFFRES DE PRIX

Le 25/12/2020 à 10:00 H, il sera procédé dans la salle des réunions du Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation-Région de l'Oriental, sis : au Hay AL-MASSIRA Place de Lille Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix n° 01 / CRMEF. OR / 2021 , concernant « L'entretien et le nettoyage du Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation Région de l'Oriental et de ses annexes d'Oujda et de Nador. »

• Le cautionnement provisoire est fixé à : 8 000.00 Dhs (Huit mille Dirhams)

• L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :321 965.57 Dhs TTC (Trois cent vingt et un mille neuf cent soixante-cinq dirhams, cinquante-sept Centimes Toutes Taxes Comprises)

□ Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés du bureau du Secrétariat du directeur du Centre Régional des Métiers de l'Education et de la formation-région de l'Oriental, Centre Al Massira Hay Al Massira place de Lille Oujda.

□ Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°-2-12-349 du 8 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

□ Soit déposer contre récépissé leurs plis au du Secrétariat du directeur du Centre Régional des Métiers de l'Education et de la formation-région de l'Oriental, Centre Al Massira Hay Al Massira place de Lille Oujda.

□ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

□ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

□ Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les dispositions du règlement de la consultation.

N°10 631/PA

ZERANE SERVICES
SARL AU
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp établi le 17/11/2020 il a été constitué une SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ZERANE SERVICES SARL AU
Siège Social : RESIDENCE PRIMA OFFICE N°105, 3EME ETAGE APPT 16 ANGLE MOSTAFA MAANI ET 11 JANVIER -

CASABLANCA
Objet : MARCHAND
D'ARTICLES DE BAZAR
Gérance : la société est gérée par Mr. ZOURAFI HOUS-SINE géant unique pour une durée illimitée

Capital Social : il est fixé à 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts social de 100 dhs chacune comme suit :

* Mr. ZOURAFI HOUS-SINE : 1000 parts sociales

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 30/11/2020 sous n°755487 RC N°481183

N°10 633/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
Province DE TETOUAN
RERCLE DE TETOUAN
CAIDAT DE BNI SAID
COMMUNE BNISAID
APPEL D'OFFRE OUVERT
N° : 01 /2020

Le mardi 29 décembre 2020 à Onze (11) heure, il sera procédé, dans le bureau de président de la commune de BniSaid relevant de la province de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour les travaux d'aménagement du souk hebdomadaire BNI SAID la commune BNI SAID .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la commune de BniSaid. Il peut également être aussi téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 33. 000,00Dhs ; (trente trois mille Dirhams).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Deux millions cent soixantesept mille trois cent quatre vingt trois Dirhams (2.167.383,00DH) .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 2729et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été complété et modifié.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de président

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer par voie électronique.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 4 du règlement de consultation à savoir :

-Dossier technique:
Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée

.les entrepreneurs doivent appartenir aux qualifications et classes suivantes : Secteur C classe 4 Qualification exigée : C3 et Secteur B classe 4 Qualification exigée B11

N°10 632/PA

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Abiy Ahmed, de Nobel de la paix à chef de guerre

Portrait



Moins d'un an après avoir reçu à Oslo le prix Nobel de la paix, le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed s'est mué en chef de guerre déterminé en délogeant par les armes les dirigeants dissidents de la région du Tigré, qui défiaient son autorité.

Près de quatre semaines d'opération militaire au Tigré, dans le nord de l'Éthiopie, et son refus de négocier, ont écorné à l'international l'image d'homme de paix que lui avaient conféré ses efforts de réconciliation avec l'Érythrée voisine, ennemie jurée de l'Éthiopie depuis une guerre meurtrière entre 1998-2000.

Aux critiques craignant que le conflit dégénère et aux pressions internationales pour l'ouverture de pourparlers, il a depuis le 4 novembre sans cesse opposé son devoir "de préserver la souveraineté et l'unité" du pays et de "rétablir la loi et l'ordre".

Issu d'un milieu modeste et pur produit d'un régime dont il a gravi les échelons et fut un des maîtres espions, Abiy Ahmed n'a pas encore 42 ans quand en avril 2018 il prend les rênes du deuxième pays le plus peuplé d'Afrique (plus de 100 millions d'habitants).

Né d'un père musulman et d'une mère chrétienne dans une petite commune du centre-ouest, Beshasha, Abiy Ahmed "a grandi en dormant sur le sol" dans une maison sans électricité ni eau courante.

"Nous allons chercher l'eau à la rivière", a-t-il raconté, ajoutant n'avoir découvert l'électricité et l'asphalte qu'après l'âge de 10 ans.

Adolescent, il s'engage dans la lutte

armée contre le régime militaromaxiste du Derg, dirigé par Mengistu Haile Mariam.

Opérateur radio, il y apprend par nécessité la langue des Tigréens, ethnique minoritaire (6% de la population éthiopienne) mais dont le Front de libération du Peuple du Tigré (TPLF) est le fer de lance du combat anti-Mengistu et le futur noyau dur du régime installé après sa chute en 1991.

Il entame ensuite une ascension linéaire au sein de la coalition au pouvoir, le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (EPRDF), verrouillée par le TPLF.

Devenu lieutenant-colonel de l'armée, il est en 2008 un des fondateurs de l'agence nationale du cyber-reseignement, qu'il dirigera de facto pendant deux ans. En 2010, il troque l'uniforme pour le costume de député, puis en 2015 de ministre des Sciences et Technologies.

En 2018, l'EPRDF est aux abois. Bien que violemment réprimé, un mouvement populaire né trois ans plus tôt au sein des deux principales communautés du pays, les Oromo et les Amhara, a fini par emporter le Premier ministre Hailemariam Desalegn, symbole d'une coalition incapable de répondre aux aspirations de la jeunesse.

L'EPRDF désigne Abiy Ahmed pour sauver la situation, faisant de lui le premier Premier ministre oromo.

Il offre alors l'image d'un dirigeant jeune et ouvert dans un régime fermé et sclérosé. Il initie de profonds changements et plaide pour l'unité de l'Éthiopie, déchirée par les violences communautaires, dans une Corne de

l'Afrique chroniquement instable.

En six mois, Abiy Ahmed conclut la paix avec le voisin érythréen, fait relâcher des milliers de dissidents, s'excuse publiquement des violences des forces de sécurité et accueille à bras ouverts les membres exilés de groupes qualifiés de "terroristes" par ses prédécesseurs.

Il développe aussi un programme d'ouverture d'une économie largement contrôlée par l'État.

En secouant jusque dans ses fondations un régime ankylosé par plus de 25 ans d'exercice autoritaire du pouvoir et en pesant sur les dynamiques régionales, il a suscité espoirs mais

aussi inimitiés.

Des analystes ont rapidement mis en garde: le jeune dirigeant s'est placé dans une situation délicate, car ses mesures phares sont trop radicales et soudaines pour la vieille garde du régime mais pas assez ambitieuses et rapides pour une jeunesse avide de changement.

En outre, son ouverture a réveillé des ambitions territoriales locales et d'anciens différends communautaires, débouchant sur des violences meurtrières.

Parallèlement, M. Abiy s'emploie à mettre progressivement sur la touche le TPLF qui a contrôlé quasiment sans partage l'appareil politique et sécuritaire durant presque 30 ans.

Passés de facto dans l'opposition, ses dirigeants défient durant de longs mois l'autorité du Premier ministre, jusqu'à ce que M. Abiy leur déclare la guerre.

"La guerre est l'incarnation de l'enfer pour toutes les personnes impliquées", déclarait-il pourtant en recevant son prix Nobel, évoquant ses souvenirs douloureux d'ancien soldat.

Après s'être affiché en champion de l'ouverture, Abiy Ahmed est aussi accusé d'user désormais de l'ancien autoritarisme, cautionnant des arrestations de masse et des abus des forces de sécurité.

Quant aux élections, prévues pour 2020, qu'il promettait désormais libres, elles ont dû être repoussées en raison du coronavirus, le privant toujours de légitimité populaire.

“ En secouant jusque dans ses fondations un régime ankylosé par plus de 25 ans d'exercice autoritaire, Abiy Ahmed a suscité espoirs mais aussi inimitiés ”

Sport

De retour en D1, le SCCM affiche de grandes ambitions parmi l'élite

Après une absence d'environ 18 ans de la première division, dont 7 ans chez les amateurs, le Chabab Mohammédia a désormais retrouvé sa place naturelle et affiche de grandes ambitions parmi les équipes de l'élite en tentant de se positionner parmi les leaders de la première division du championnat national.

Le Chabab Mohammédia, qui s'était illustré aux niveaux national et arabe en remportant la Coupe maghrébine en 1972, la Coupe du Trône en 1975 et le championnat national en 1980, a vu l'émergence de stars ayant marqué l'histoire du football national à l'instar d'Ahmed Faras, Aassila, Hadadi et les frères Arraad de même qu'il a constitué une école à part entière grâce notamment à Ait Menna et Abdellkader Al Khemiri. Il ambitionne de faire revivre ses gloires d'antan et de reprendre sa place parmi les clubs de l'élite du football national.

A cet égard, le président de Chabab Mohammédia, Hicham Ait Menna, a indiqué dans une déclaration à la MAP, qu'après le retour du club de la ville des fleurs à la division de l'élite, l'objectif est désormais de revoir le plafond des ambitions et des défis en s'engageant à jouer des rôles de premier plan dans le championnat professionnel de la pre-

mière division.

Il a, à cet égard, affirmé que le comité directeur du club a mis en place une feuille de route précise qui consistait en sa première phase à retrouver le championnat élite, ajoutant que la 2^e phase concerne essentiellement la préparation d'une équipe forte et compétitive capable de conquérir des titres pour renouveler son pacte avec ses supporters, d'autant plus que les 7 ans passés au championnat amateurs ont grandement affecté le moral de Chabab Mohammédia puisque le club a perdu une grande partie de sa base de supporters.

Evoquant les perspectives d'avenir du club, M. Ait Menna a fait savoir que le projet adopté par la direction comporte plusieurs chantiers qui concernent en particulier la formation des joueurs encadrée par le technicien Hamidou Al Ouarka, en passant par la relance de l'école du club, une pépinière de talents pour renforcer les rangs de l'équipe dans les quatre prochaines années avec des joueurs originaires de la ville de Mohammédia, relevant que la force de l'équipe a toujours été les joueurs issus des quartiers de la ville, qui représentaient 70% de sa composition et qui défendent ardemment ses couleurs.

Le volet technique du projet concerne la créa-

tion d'une équipe espoir encadrée par l'ancien international Nouredine Ziyati, a-t-il indiqué, soutenant que cette équipe sera une large base pour puiser des joueurs talentueux.

Et d'ajouter que pour mener à bien ce projet technique, le club a nommé l'expert international Hassan Hormatallah comme superviseur général de l'équipe, notant que Hormatallah est l'un des principaux cadres nationaux en matière de formation avec une grande expérience au Maroc et à l'étranger, notamment comme directeur technique des équipes nationales à la Fédération Royale marocaine de football, directeur général au Raja en plus de plusieurs passages comme entraîneur dans certains pays du Golfe, comme le Qatar, les Emirats arabes unis et le Sultanat d'Oman.

Il a aussi indiqué que le technicien Amine Benhachem a été maintenu dans son poste d'entraîneur puisqu'il a rempli sa première mission consistant à rejoindre la première division, ajoutant que grâce à son expérience, il est capable de relever les défis de la prochaine étape.

Il a, par ailleurs, fait savoir que l'entraîneur et la direction technique s'attèlent actuellement à former une équipe susceptible de concrétiser les aspirations et cherchent à recruter des joueurs capables

de donner une valeur ajoutée, rappelant que l'équipe a réussi à recruter le joueur Mohamed Al Mourabit en provenance de l'Olympique de Safi.

M. Ait Menna a, d'autre part, estimé que le développement du niveau de la pratique footballistique au sein de Chabab Mohammédia est tributaire d'infrastructures de qualité, ajoutant que le stade El Bachir, après sa rénovation représente une fierté pour la ville.

Fiche technique

- Nom du club : Sporting Club Chabab Mohammédia
- Date de création : 1948
- Couleurs du club : Rouge et noir
- Stade : El Bachir (10.000) - Président du club : Hicham Ait Menna
- Palmarès : Botola : 1980
- Coupe du Trône : 1975-Coupe maghrébine : 1972
- Principaux recrutements : Yahya Laamach, Mohamed El Mourabit, Seif-Eddine Bouhra, Aymen Mourid, Abdelmounim Boutouil, Khalid Hachadi.

Infos

Défaite de l'EN féminine

La sélection nationale féminine (U20) s'est inclinée en match amical, lundi à Accra face à son homologue ghanéenne (0-4).

Contre le même adversaire, le Maroc l'avait emporté, jeudi dernier, par un but à zéro. Ces deux rencontres servent de préparation au Onze national aux prochaines échéances.

Ligue des champions

La Ligue des champions UEFA se poursuivra ce soir pour le compte de la cinquième journée de la phase de poules, selon le programme suivant:

Mercredi à 18h55

Istanbul BB-RB.Leipzig
Krasnodar-Rennes

Mercredi à 21h00

Manchester United-Pars-SG
Dortmund-Lazio
Ferenvarosd TC-FC Barcelone
Juventus-Dynamo Kiev
FC Bruges-Zenit
Séville-Chelsea

Elections pour la présidence du Barça le 24 janvier



Les élections pour la présidence du FC Barcelone auront lieu le 24 janvier 2021, a annoncé le club catalan lundi dans un communiqué, confirmant une information largement diffusée par la presse espagnole depuis plusieurs semaines.

"Une fois s'être mis d'accord avec le gouvernement régional catalan sur la date du 24 janvier pour organiser les élections à la présidence du club, la préparation de ces dernières se poursuit", a indiqué la commission de gestion transitoire, chargée de gérer les affaires courantes du Barça depuis la démission de l'ex-président Josep Maria Bartomeu en août.

Dans son communiqué, le Barça précise que

le calendrier électoral s'ouvrira le 14 décembre, avec une réunion de la commission de gestion transitoire pour approuver la convocation des élections.

Les élections seront ensuite officiellement convoquées le 16 décembre. Les candidats pourront rassembler les 2.257 signatures de soutien nécessaires pour valider leur candidature entre le 23 décembre et le 11 janvier. Et la campagne électorale s'étendra ensuite du 15 au 22 janvier.

Les socios (supporteurs-actionnaires du club) pourront voter pour la première fois dans dix bureaux de votes : au Camp Nou à Barcelone, mais aussi dans quatre autres villes de la région de Catalogne, en Andorre, ainsi que dans quatre villes du reste de l'Espagne (Madrid, Séville, Valence et Palma de Majorque).

Par ailleurs, dans le même communiqué, le club catalan a précisé qu'après avoir trouvé un accord de principe avec les représentants des joueurs et les membres de l'encadrement de l'équipe première pour une baisse salariale de 122 M d'EUR, le Barça est parvenu à un accord avec les représentants des autres employés du club.

La commission de gestion transitoire a tenu à remercier toutes les parties dans son communiqué, évoquant "un accord fondamental pour garantir la viabilité économique immédiate du club", dans un contexte de crise financière due au coronavirus.

Löw confirmé comme sélectionneur allemand

Le sélectionneur allemand Joachim Löw, menacé d'éviction à la suite de mauvais résultats, a finalement été confirmé à son poste lundi et dirigera la Mannschaft à l'Euro, annonce la Fédération allemande de football (DFB).

"Le présidium de la DFB a décidé unanimement ce lundi lors d'une téléconférence, de poursuivre avec le sélectionneur Joachim Löw le difficile chemin du renouvellement entamé en mars 2019", affirme la DFB dans un communiqué, publié à l'issue d'une réunion au sommet entre ses hauts dirigeants et le coach de 60 ans, en poste depuis 2006.

Doté d'une nouvelle stratégie, le DHJ ambitionne de jouer les premiers rôles



Aziz Bouderbala, directeur sportif du DHJ.

Le directeur sportif du Difaâ d'El Jadida (DHJ), Aziz Bouderbala, a affirmé que son arrivée et celle de l'entraîneur Abdelhak Benchikha, s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie, qui s'étale sur trois ans, développée par le comité directeur du club avec comme objectif majeur de jouer les premiers rôles lors de la saison 2020-2021 de Botola Pro D1 et de se battre pour le titre.

Concourir pour le titre n'est pas une tâche facile notamment face à des clubs tels que les deux mastodontes casablancais, le Wydad et le Raja, ou encore l'AS FAR, la Renaissance de Berkane et le FUS de Rabat qui ont un grand potentiel, a souligné M. Bouderbala dans un entretien accordé à la MAP, ajoutant que pour atteindre cet objectif, il faut miser sur un recrutement à la hauteur dans tous les postes.

M. Bouderbala a expliqué que cette stratégie de travail se fonde principalement sur la politique de formation que le club va mettre en œuvre dès l'entame de la saison prochaine, à travers le centre de formation du club, qui est actuellement en cours de restauration afin qu'il soit en mesure de produire les effets escomptés.

A travers la politique de formation, le club a l'intention de devenir une école capable de former des joueurs aux niveaux national et africain, a fait savoir M. Bouderbala, notant que cette politique permettra d'atteindre l'autosuffisance et ne plus se contenter de recruter des joueurs de clubs étrangers, ce qui pèse sur la trésorerie du club.

Selon le directeur sportif, la stratégie de formation adoptée par le club s'appuiera sur

les spécificités des joueurs, et ce à travers la détermination de leurs postes qu'ils pourront occuper sur le terrain en fonction de leurs niveaux technique et physique, ainsi que des capacités athlétiques.

S'exprimant sur le mercato d'été, M. Bouderbala a indiqué que le DHJ a décidé de recruter de nouveaux joueurs pour combler les postes laissés par les partants, d'autant plus que le club a signé une saison modeste, par rapport aux éditions précédentes, terminant à la 11^e place avec 35 points.

Dans ce sens, le directeur sportif a mis en avant les transferts réalisés pour renforcer les rangs de l'équipe notamment l'arrière droit congolais, Mukoko Amali (21 ans) qui évoluait au Motema Pembe ou encore le défenseur nigérian Musa Muhammed (27 ans). Il a également évoqué l'arrivée du milieu de terrain congolais Stanislas Ankira et de Hicham Kniss (23 ans) qui a fait des passages en tant qu'ailier dans les clubs italiens de Novara et Alma Juventus.

Ces nouvelles recrues ainsi que les joueurs de l'équipe, dont la plupart appartiennent au centre de formation du club, permettront de créer une équipe complète capable de rivaliser avec les grands clubs du championnat national lors de la prochaine saison, a-t-il ajouté. Par ailleurs, l'ancien international marocain a rappelé que la suspension des activités sportives en mars dernier en raison de la pandémie du coronavirus a eu un effet négatif sur le mental et le physique des joueurs. Même avec la poursuite de la compétition, certaines contraintes subsistaient notamment l'absence du public, a-t-il ajouté.

Il a, dans ce sens, considéré que jouer devant des tribunes vides sans le soutien habituel, impacte le rendement des joueurs qui perdent une partie de leur motivation et de leur concentration.

Il a expliqué que les dirigeants du DHJ ont pris conscience de la difficulté de la situation et ont pris des mesures proactives pour réduire les effets négatifs de cette situation sur le club, et ce à travers la coordination et la consultation de spécialistes dans la gestion des crises qui permettront au club de rester focalisé sur ses objectifs.

Taoufik Saoulaji
(MAP)

Fiche technique

- Nom du club : Difaâ Hassani d'El Jadida
- Date de création : 1956
- Couleurs du club : blanc et vert
- Stade : Ben Ahmed El Abdi
- Président du club : Abdellatif El Moutkari
- Entraîneur : Abdelhak Benchikha
- Directeur technique : Aziz Bouderbala
- Palmarès du club : Trois fois finaliste de la Coupe du Trône (1977, 1985 et 1986)
- Principaux recrutements : Le Congolais Mokoko Amali, le Nigérien Moussa Mohamed et le Congolais Stanislas Dua Ankira
- Principaux départs : Houssam Aamman, Ayoub Benchaoui, Hicham Massaki, Sékou Camara

Le renforcement de l'effectif se poursuit à l'OCS

Le défenseur du Wydad Athletic Club (WAC) de Casablanca, Ayoub El Moudden, a rejoint l'Olympique Club de Safi (OCS) dans le cadre d'un contrat de prêt pour une saison, a annoncé lundi le club safiot.

Né le 22 décembre 1997, El Moudden a disputé dimanche son premier match avec son nouveau club, s'offrant un doublé lors d'un match amical contre l'Olympique de Marrakech, qui s'est soldé par 4 buts à 0.

En s'adjudicant les prestations d'El Moudden aux côtés d'autres joueurs talentueux, l'OCS l'Océan affiche, ainsi, sa volonté de jouer pour les premières places lors de la Botola Pro D1, saison 2020-2021.

A cet effet, l'OCS a annoncé avoir engagé les joueurs marocain, Saleh Sellami, et brésilien, Robert De Souza, pour les deux prochaines saisons.

Dans un communiqué, le club safiot indique avoir renforcé son attaque avec le recrutement de Sellami (24 ans) et de De Souza (28 ans).

A noter que Saleh Sellami évoluait au Chabab Al Massira avant de rejoindre l'OCS, alors que De Souza, devenu le troisième Brésilien à signer à l'équipe safiote cette saison, défendait les couleurs du club indien de Penjab.

Pour renforcer ses rangs, le club messinien a recruté un parterre de joueurs, à sa-

voir, Hicham Laroui, l'international libyen Oussama Al Badawi, l'international ivoirien Kassi Thierry Martial, Mehdi Zaya et Mouncef Amri.

L'OCS a, par ailleurs, renouvelé les contrats de certains joueurs, tels que le portier Merouane Bessak, le défenseur Mehdi Attouchi, le milieu de terrain Zakaria Lahlali et le joueur brésilien Claudio Raphael.

L'OCS entamera la nouvelle saison avec un derby régional face au Difaâ Hassani d'El Jadida (DHJ), dans le cadre de la première journée de la Botola Pro D1 (2020-2021).

A rappeler que l'OCS a terminé la Botola Pro D1 en 13^e position avec 33 points (6 victoires, 15 nuls et 9 défaites).

Divers

CAN U20

Sélection marocaine contre l'Algérie le 18 décembre à Tunis

La sélection marocaine juniors de football entamera le tournoi qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations des moins de 20 ans (CAN U20) face à son homologue algérienne, le 18 décembre au stade El Menzah à Tunis, suite au tirage au sort effectué lundi à distance par l'Union nord-africaine du football (UNAF), dont le siège est actuellement en Tunisie.

Après ce premier match, les juniors marocains vont affronter la sélection tunisienne le 21 décembre, avant de s'opposer à la Libye trois jours plus tard, soit le 24 du même mois. Ils clôtureront le tournoi en se mesurant à l'Égypte le 27 décembre.

Le tournoi se déroulera du 15 au 27 décembre aux stades olympiques Hamadi Agrebi de Radès et d'El Menzah, à Tunis.

Les deux sélections occupant la première et la deuxième places se qualifient pour les phases finales, prévues en Mauritanie entre le 14 février et le 4 mars 2020.

Voici le programme du tournoi (tous les matches à huis clos) :

Mardi 15 décembre:

Stade olympique d'El Menzah

Libye - Égypte

Stade olympique Hamadi Agrebi de Radès:

Tunisie - Algérie

Vendredi 18 décembre:

Radès:

Égypte - Tunisie

El Menzah:

Algérie - Maroc

Lundi 21 décembre

Radès:

Maroc - Tunisie

El Menzah:

Libye - Algérie

Jeu 24 décembre:

El Menzah:

Algérie - Égypte

Radès:

Maroc - Libye

Dimanche 27 décembre:

Radès:

Tunisie - Libye

El Menzah:

Égypte - Maroc.

Saut d'obstacles

L'équipe marocaine du saut d'obstacles qui participera aux Jeux olympiques 2021 sera composée des cavaliers Abdelkebir Ouaddar, Ghali Boukaa, Ali Ahrach et Samy Colman, a annoncé, lundi, la Fédération Royale marocaine des sports équestres (FRMSE).

Dans un communiqué, la FRMSE a ajouté que la qualification des quatre cavaliers pour les JO-2020 est intervenue suite à la 7^e place décrochée par l'équipe marocaine sur 17 nations, lors du dernier CSIO3 comptant pour la Coupe des nations, qui s'est déroulée samedi à Vejer de la Frontera (Cadix) en Espagne. Cette qualification est la première de l'équipe nationale marocaine du saut d'obstacles aux Jeux olympiques, a fait savoir le communiqué, notant que Abdelkebir Ouaddar avait déjà pris part à titre individuel aux JO de Rio de Janeiro en 2016. Le Maroc sera également représenté à la compétition olympique de dressage par un cavalier, a poursuivi la FRMSE.

Les compétitions du saut d'obstacles se dérouleront du 4 au 8 août prochain, sur le parc équestre de Setagaya à Tokyo, a conclu le communiqué.

Des chefs cuistots s'unissent pour se "sentir moins seul"

Une dizaine de cuistots en tablier blanc s'agitent dans une petite salle, maniant joues de bœuf braisées et dos de cabillaud. Chefs-propriétaires de restaurants à Saintes (Charente-Maritime), ils se sont lancés dans une "aventure humaine" pour "se sentir moins seul" après le "deuxième coup de massue" du reconfinement.

Pour 15 euros, ils proposent un menu déjeuner unique, de qualité, qui change quotidiennement, à déguster chez soi ou au bureau. Une centaine de repas par jour en moyenne. Moins le lundi mais "le vendredi c'est la folie".

Avant l'arrivée des premiers clients, il faut finir de dresser les "assiettes" à emporter - des boîtes en bambou compostables — avec des mets préparés le matin même ou la veille.

Ce jour-là, le bœuf et sa sauce de cuisson gélifiée sont assortis d'une pomme de terre, d'oignons grelots sucrés et d'une mirepoix de légumes. Le cabillaud a droit à un jus de persil et un lit de riz cantonais. La crème verveine citronnée attend d'être empaquetée, comme la salade de lentilles et sa neige de curry.

"Le travail à la chaîne, on n'a pas l'habitude", s'amuse un chef. "On est une brigade mais qui n'est composée que de chefs", rit un autre. La bonne ambiance est au rendez-vous, l'efficacité aussi. En



un tournemain, entrées-plats-desserts sont emballés, les sacs marqués au nom du client.

Malgré le reconfinement, et les personnels au chômage partiel, "c'était vital" de continuer à cuisiner, explique Anne Chatel, membre comme les autres du "Cercle des restaurateurs saintongeais".

"Pour la deuxième fois, on se retrouvait sans travail du jour au lendemain, alors que décembre est notre mois le plus important... Il fallait qu'on fasse quelque chose ensemble".

"On allait trop ruminer dans

nos boutiques", reprend Séverine Tremblay, "d'autant qu'on a l'impression d'être les vilains petits canards alors que les clusters n'étaient pas dans les CHR (cafés-hôtels-restaurants, ndlr).

"Là, on se lève le matin avec un objectif en tête et on dort mieux la nuit", assure Mme Chatel. "On ne fait pas ça pour sauver les meubles financièrement". Les bénéfices serviront à "un repas caritatif, pour les soignants, les écoles ou les personnes âgées".

Quelques heures auparavant, c'était déjà l'effervescence dans les

cuisines d'un restaurant saintais, quand la joue de bœuf finissait de mijoter : livraisons à réceptionner, factures à compiler et fourneaux à surveiller.

"On se sent utile, productif. On ne passe pas son temps à se demander quand on va rouvrir", souligne le chef Jean-Luc Bone-deau. "On a tous des comptes en banque qui baissent mais on se soutient, on s'entraide".

"On apprend beaucoup des autres", relève Vincent Coiquaud: "«Tiens, tu fais ça comme ça, je ne connaissais pas, c'est sympa cette

façon de faire+»

"Je fais ce métier depuis mes 16 ans et là j'ai l'impression d'être en stage!", explique Olivier Pourpoit, parti chercher chez un grossiste les betteraves rouges qui serviront d'entrée le lendemain, avec de la feta.

Le dessert, concocté dans un autre restaurant, arrive à l'heure pour rejoindre entrées et plats dans la camionnette qui se dirige vers des locaux mis à disposition par la ville pour l'emballage et la vente.

"C'est bien, ça évite à ma femme de faire la cuisine", glisse Michel Potiron, en repartant avec deux repas. "Il faut bien que les gens travaillent", souligne un autre retraité, qui vient une fois par semaine.

Pour Laetitia Caillaud, "c'est la première fois mais ce ne sera pas la dernière!". "Avec cette démarche, on n'est pas du tout dans l'individualisme mais dans la collectivité et c'est vraiment bien dans ce contexte particulièrement difficile", estime cette conseillère en viticulture.

Patron d'une agence immobilière, Cédric Bienvenu passe tous les jours. Il a droit à un petit cœur sur son sac papier. "Je préfère un vrai repas, ça évite la malbouffe", explique-t-il. "Avec cette initiative, on mange bien et on fait une bonne action".

Cake aux poireaux façon quiche sans pâte



Ingrédients

3 oeufs
60 g de farine
50 cl de lait ou 20 cl de crème fraîche
+ 30 cl de lait
200 g de gruyère râpé
3 poireaux (vert et blanc)
Poivre
Sel
Muscade (selon goût)

Préparation

Couper les poireaux en petits morceaux et les faire revenir dans une poêle avec du beurre jusqu'à ce qu'ils soient fondus (environ 30 minutes). Saler, poivrer et mettre la muscade. Réserver.

Préchauffer le four à 200°C (thermostat 6-7).

Dans un saladier, mélanger le reste des ingrédients et incorporer les poireaux.

Verser la préparation dans un plat à cake préalablement beurré. Mettre au four pendant 30-40 minutes.

Servir chaud, tiède ou froid suivant votre goût.

Pourquoi peut-on mincir et prendre du poids en même temps ?

L'amaigrissement n'est pas toujours synonyme de perte de poids. Au contraire, il est tout à fait possible de s'affiner tout en pesant plus lourd sur la balance. Mais comment cela est-il possible? Tout simplement parce que, si vous faites beaucoup de sport, vous perdez du gras, mais vous gagnez du muscle. Or, le muscle pèse plus lourd que la graisse!

Pour autant, ne croyez pas que le sport fait "grossir". Prendre un peu de masse musculaire ne vous fera pas paraître plus gros, bien au contraire. Votre silhouette n'en sera que plus athlétique. En prime, vous allez gagner en fermeté et en tonicité: fini la cuisse trop flasque, le ventre rond ou le bras qui pendouille.

Vous l'aurez compris, si vous êtes en plein régime et que vous pratiquez aussi une activité physique, inutile de paniquer si votre balance affiche un ou deux kilos supplémentaires. À moins que vous n'ayez fait de nombreux écarts alimentaires ces derniers jours. D'ailleurs, comment savoir si ce gain de poids n'est pas lié à une prise de gras?

Votre balance ne doit pas être votre seul indicateur, lors d'une remise en forme. Il est tout aussi important de mesurer votre tour de taille et votre tour de hanche. Si vous avez perdu de la graisse, les chiffres ne mentiront pas. Pour aller plus loin, vous pouvez également investir dans une balance à impédancemètre, qui vous donnera votre pourcentage de masse grasse et de masse musculaire. Dans ce cas, mieux vaut un

peu investir pour avoir un produit de bonne qualité. A l'inverse, certains régimes trop draconiens favorisent la fonte musculaire. Certes, vous allez constater une perte de poids rapide sur la balance, mais cela est loin d'être bénéfique sur le long terme. Lorsque vous vous musclez, vous augmentez votre métabolisme de base; autrement dit, le nombre de calories brûlées par votre corps au repos. Vous allez donc mincir plus facilement.

A l'inverse, en perdant du muscle, votre métabolisme va diminuer et, à terme, vous aurez de plus en plus de mal à perdre du poids. Pire, vous risquez d'en reprendre le double. Sans compter les conséquences d'une perte musculaire sur votre santé: risque accru d'ostéoporose, troubles musculo-squelettiques...

Pour maigrir sans perdre de muscle, évitez les régimes trop restrictifs, consommez suffisamment de protéines (animales et/ou végétales) ainsi que de bons acides gras oméga 3. Inutile, en revanche, de miser sur une alimentation hyperprotéinée: manger varié et équilibré est largement suffisant pour remplir vos apports journaliers recommandés. Bien sûr, pratiquez une activité physique régulière. Si vous êtes fâché avec le sport, vous pouvez tout simplement marcher 30 minutes d'un bon pas tous les jours, troquer votre voiture pour une bicyclette ou encore jouer dans le jardin avec vos enfants ou petits-enfants. Mixez aussi sur les activités douces, comme de simples étirements ou le Vishranta Yoga.